

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2013



SAINT-GOBAIN

**Direction de la
CONSOLIDATION REPORTING GROUPE**

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex**

**KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense**

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires
Compagnie de Saint-Gobain S.A.
Les Miroirs
18, avenue d'Alsace
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe aux états financiers qui expose les incidences de l'application au 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 amendée relative aux "Avantages au personnel".

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Valorisation des actifs corporels et incorporels**

Le Groupe procède régulièrement à des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition »). Nous avons examiné les modalités de la mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les estimations et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 1 de l'annexe aux états financiers donne une information appropriée.

- **Avantages au personnel**

La note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Avantages au personnel – régimes à prestations définies ») précise les modalités d'évaluation des avantages au personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués et à vérifier que les notes 1 et 16 de l'annexe aux états financiers fournissent une information appropriée.

- **Provisions**

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers (paragraphe « Autres provisions et passifs courants et non courants »), le Groupe constitue des provisions pour couvrir ses risques. La nature des provisions incluses dans le poste « Autres provisions et passifs du bilan » est détaillée en note 18 de l'annexe aux états financiers. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités et données utilisées pour déterminer les provisions, notamment pour ce qui concerne celle relative à la décision de la Commission européenne dans le secteur du vitrage automobile, ainsi que de l'information relative à cette provision fournie en notes annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Page 3

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Pierre Coll

Jean-Christophe Georghiou

Jean-Paul Thill

Philippe Grandclerc

BILAN CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 déc 2013	31 déc 2012 retraité [*]
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	(5)	10 413	10 936
Autres immobilisations incorporelles	(6)	3 131	3 196
Immobilisations corporelles	(7)	12 635	13 696
Titres mis en équivalence	(8)	216	206
Impôts différés actifs	(17)	1 125	1 247
Autres actifs non courants	(9)	407	359
Total de l'actif non courant		27 927	29 640
Stocks	(10)	5 997	6 133
Créances clients	(11)	4 882	5 017
Créances d'impôts courants	(17)	238	204
Autres créances	(11)	1 317	1 425
Actifs détenus en vue de la vente	(3)	974	936
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(21)	4 391	4 179
Total de l'actif courant		17 799	17 894
Total de l'actif		45 726	47 534
PASSIF			
Capital	(12)	2 221	2 125
Primes et réserve légale		6 265	5 699
Réserves et résultat consolidés		10 661	10 313
Ecarts de conversion		(1 481)	(523)
Réserves de juste valeur		7	(15)
Actions propres	(12)	(147)	(181)
Capitaux propres du Groupe		17 526	17 418
Intérêts minoritaires		344	412
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		17 870	17 830
Dettes financières	(21)	9 395	9 588
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(16)	2 785	3 470
Impôts différés passifs	(17)	712	792
Autres provisions et passifs non courants	(18)	2 189	2 197
Total des dettes non courantes		15 081	16 047
Partie court terme des dettes financières	(21)	1 721	1 732
Partie court terme des autres passifs	(18)	479	458
Dettes fournisseurs	(19)	5 928	6 143
Dettes d'impôts courants	(17)	67	70
Autres dettes	(19)	3 311	3 408
Passifs détenus en vue de la vente	(3)	473	497
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(21)	796	1 349
Total des dettes courantes		12 775	13 657
Total du passif		45 726	47 534

*Les retraitements sont explicités dans la note 4.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité*
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(34)	42 025	43 198
Coût des produits vendus	(24)	(31 996)	(33 046)
Frais généraux et de recherche	(24)	(7 265)	(7 289)
Résultat d'exploitation		2 764	2 863
Autres produits opérationnels	(24)	186	116
Autres charges opérationnelles	(24)	(1 059)	(1 013)
Résultat opérationnel		1 891	1 966
Coût de l'endettement financier brut		(592)	(627)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		33	40
Coût de l'endettement financier net		(559)	(587)
Autres produits et charges financiers	(25)	(236)	(225)
Résultat financier		(795)	(812)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(8)	11	12
Impôts sur les résultats	(17)	(476)	(443)
Résultat net de l'ensemble consolidé		631	723
Résultat net part du Groupe		595	693
Part revenant aux intérêts minoritaires		36	30
Résultat par action (en euros)			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		538 912 431	526 399 944
Résultat net par action	(27)	1,10	1,32
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		541 981 225	528 692 847
Résultat net dilué par action	(27)	1,10	1,31

*Les retraitements sont explicités dans la note 4.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité*
<i>(en millions d'euros)</i>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	631	723
Eléments recyclables en résultat		
Ecart de conversion	(1 018)	(65)
Variation de juste valeur	22	7
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	(28)	(24)
Eléments non recyclables en résultat		
Variation des écarts actuariels	696	(834)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(260)	267
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(588)	(649)
Total des produits et charges de la période	43	74
Part du Groupe	67	63
Part des intérêts minoritaires	(24)	11

*Les retraitements sont explicités dans la note 4.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité*
Résultat net part du Groupe		595	693
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	36	30
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(8)	(3)	(6)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(24)	1 897	1 988
Résultat des réalisations d'actifs	(24)	(99)	(60)
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		34	(23)
Variation des stocks	(10)	(135)	252
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(11)(19)	22	429
Variation des créances et dettes d'impôt	(17)	(8)	(118)
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(16)(17)(18)	(153)	(623)
Trésorerie provenant de l'activité		2 186	2 562
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2013 : (1 354), en 2012 : (1 773)] et incorporelles	(6)(7)	(1 456)	(1 883)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(19)	(12)	(67)
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2013 : (63), en 2012 : (338)], nettes de la trésorerie acquise	(2)	(60)	(323)
Acquisitions d'autres titres de participation	(9)	(37)	(15)
Augmentation des dettes sur investissements	(18)	6	46
Diminution des dettes sur investissements	(18)	(3)	(8)
Investissements		(1 562)	(2 250)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6)(7)	191	83
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	(2)	152	81
Cessions d'autres titres de participation	(9)	0	1
Désinvestissements		343	165
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(9)	(54)	(85)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(9)	42	58
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme		(12)	(27)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		(1 231)	(2 112)
Augmentation de capital	(a)	662	127
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	31	(162)
Dividendes mis en distribution	(a)	(654)	(646)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		39	(681)
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		4	13
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle		0	(1)
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle		13	5
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put options de minoritaires		0	(69)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées et variation des dividendes à payer		(61)	(55)
Transactions avec les minoritaires		(44)	(107)
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(576)	296
Augmentation des dettes financières	(b)	1 479	2 808
Diminution des dettes financières	(b)	(1 562)	(1 515)
Variations de la dette brute		(659)	1 589
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		(664)	801
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		291	1 251
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(80)	(16)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		0	(4)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente	(3)	1	(1)
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		4 179	2 949
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		4 391	4 179

*Les retraitements sont explicités dans la note 4.

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 630 millions d'euros en 2013 (730 millions d'euros en 2012) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 558 millions d'euros en 2013 (571 millions d'euros en 2012).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	<i>en nombre d'actions</i>		<i>en millions d'euros</i>									
	Composant le capital	En circulation	Capital	Primes et réserve légale	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Réserves de juste valeur	Actions propres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 publié	535 563 723	526 205 696	2 142	5 920	10 654	(476)	(22)	(403)	17 815	403	18 218	
Retraitements*					(10)				(10)		(10)	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 retraité	535 563 723	526 205 696	2 142	5 920	10 644	(476)	(22)	(403)	17 805	403	18 208	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	(590)	(47)	7	0	(630)	(19)	(649)	
Résultat de la période					693				693	30	723	
Total des produits et charges de la période			0	0	103	(47)	7	0	63	11	74	
Augmentation de capital												
Plan d'Épargne Groupe	4 387 680	4 387 680	18	107					125		125	
Options de souscription d'actions	714 239	714 239	3	(1)					2		2	
Autres									0	13	13	
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)					(646)				(646)	(54)	(700)	
Actions rachetées		(8 727 221)						(280)	(280)		(280)	
Actions revendues		3 854 183			(19)			137	118		118	
Actions annulées	(9 540 000)		(38)	(327)				365	0		0	
Achats à terme d'actions propres					197				197		197	
Paiements en actions					14				14		14	
Variations de périmètre					20				20	39	59	
Capitaux propres au 31 décembre 2012 retraité	531 125 642	526 434 577	2 125	5 699	10 313	(523)	(15)	(181)	17 418	412	17 830	
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres			0	0	408	(958)	22	0	(528)	(60)	(588)	
Résultat de la période					595				595	36	631	
Total des produits et charges de la période			0	0	1 003	(958)	22	0	67	(24)	43	
Augmentation de capital												
Plan d'Épargne Groupe	4 499 142	4 499 142	18	93					111		111	
Options de souscription d'actions	2 685 835	2 685 835	11	67					78		78	
Dividende versé en actions	16 866 171	16 866 171	67	406					473		473	
Autres									0	4	4	
Dividendes distribués (par action : 1,24 €)					(654)				(654)	(60)	(714)	
Actions rachetées		(1 799 334)						(63)	(63)		(63)	
Actions revendues		2 731 226			(3)			97	94		94	
Paiements en actions					14				14		14	
Variations de périmètre					(12)				(12)	12	0	
Capitaux propres au 31 décembre 2013	555 176 790	551 417 617	2 221	6 265	10 661	(1 481)	7	(147)	17 526	344	17 870	

*Les retraitements sont explicités dans la note 4.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

APPLICATION ET INTERPRETATION DES NORMES ET REGLEMENTS

Les états financiers consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe ») sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013. Par ailleurs, à l'exception des normes IFRS 10, 11 et 12, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2012 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2013 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe à l'exception de l'amendement IAS 19 relatif aux avantages au personnel. L'incidence de l'amendement à la norme IAS 19 est présenté en note 4. Les données 2012 rappelées dans cette annexe ont été retraitées en conséquence.

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe. L'impact de l'application des normes IFRS 10 et 11 relatives à la consolidation et aux partenariats, représenterait une diminution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 0,6%.

Ces états financiers ont été arrêtés le 20 février 2014 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation. Ils sont exprimés en millions d'euros.

ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de dégradation de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent les tests de valeur des actifs (note 1), les paiements en actions (notes 13, 14 et 15), l'évaluation des engagements de retraites (note 16), les impôts différés (note 17), les provisions pour autres passifs (note 18) et la valorisation des instruments financiers (note 22).

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVELLES NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS AUX NORMES PUBLIÉES

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2013 :	
Amendement IAS 1	Présentation des postes des autres éléments du résultat global
Amendements IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents et suppression corrélative de SIC 21 - recouvrement des actifs non amortissables réévalués
Amendements IAS 19	Avantages du personnel
Amendements IFRS 1	Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants
Amendements IFRS 7	Informations à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur
IFRIC 20	Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux comptes de 2013 :	
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats
IFRS 12	Informations sur les participations dans d'autres entités
Amendement IAS 27	Etats financiers individuels
Amendement IAS 28	Participations dans les entités associées et les joint-ventures
Amendement IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers
Amendement IAS 36	Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
Amendement IAS 39	Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION
Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2013 sont présentées en note 2. Une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2013 est présentée en note 35.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée (IFRS 3R et IAS 27A). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

▪ *Ecart d'acquisition*

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de 12 mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la nouvelle terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de 12 mois sont enregistrés en compte de résultat. A compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directs liés à l'acquisition c'est-à-dire les frais que l'acquéreur encourt pour procéder aux regroupements d'entreprises tels que les honoraires payés aux banques d'affaires, aux avocats, aux auditeurs et aux experts dans le cadre de leurs missions de conseil, ne sont plus un élément du prix d'acquisition. Ils sont donc comptabilisés en charges de la période, et ne sont plus inclus dans le coût d'acquisition comme auparavant.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2010, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle (ou lors de la prise de participations pour les sociétés mises en équivalence ou intégrées proportionnellement). Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du *goodwill* « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du *goodwill* « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du *goodwill* « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du *goodwill* « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

▪ *Acquisitions par étapes et cessions partielles*

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

▪ *Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions*

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque ces options sont immédiatement exerçables.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres passifs, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

▪ *Intérêts minoritaires*

Jusqu'au 31 décembre 2009, les transactions avec les minoritaires étaient traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe. A partir du 1^{er} janvier 2010, conformément à IAS 27A, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente – abandon d'activité

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. Lorsque les actifs destinés à être cédés sont des sociétés consolidées, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales en application de la norme IAS 12.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Pour les actifs et passifs qui font l'objet d'un abandon d'activité, les comptes de produits et de charges sont regroupés sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe.

A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecart de conversion », inclus dans les capitaux propres.

POSTES DU BILAN

Ecart d'acquisition

Voir chapitre « regroupements d'entreprises » ci-dessus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 40 ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas 20 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Concernant les quotas d'émission de gaz à effet de serre, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition tels que le dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-------------|
| • Usines et bureaux principaux | 30 - 40 ans |
| • Autres immeubles | 15 - 25 ans |
| • Machines de production et équipements | 5 - 16 ans |
| • Véhicules | 3 - 5 ans |
| • Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique | 4 - 16 ans |

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la

durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et autres titres ainsi que les autres actifs non courants, principalement des prêts à long terme, des dépôts de garantie et des cautionnements.

Les titres de participation classés en catégorie « disponibles à la vente » sont valorisés à la juste valeur. Les pertes et les gains latents sur ces titres sont enregistrés contre les capitaux propres sauf en cas de perte de valeur durable ou significative, où une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'événements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités, et analyse ses résultats dans son *reporting* interne (36 UGT au 31 décembre 2013).

Les principaux écarts d'acquisition se situent dans les UGT suivantes : les activités du Gypse (3 162 millions d'euros au 31 décembre 2013), des Mortiers Industriels (1 962 millions d'euros au 31 décembre 2013) et les métiers du Pôle Distribution Bâtiment (3 135 millions d'euros au 31 décembre 2013) notamment au Royaume-Uni, en France et en Scandinavie. La ventilation des écarts d'acquisitions et des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 34.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5%, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2%). Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe (7,25% en 2013 et 2012) augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2013, sur les principales zones d'activité, ce taux s'établit à 7,25% sur la zone Euro et l'Amérique du Nord, à 8,25% sur l'Europe de l'Est et la Chine et à 8,75% sur l'Amérique du Sud.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

Différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur ces paramètres :

- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5% ;
- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5%.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les tests réalisés cette année ont conduit à une dépréciation des écarts d'acquisition de 206 millions d'euros du Pôle Distribution (principalement groupe Lapeyre) et des dépréciations d'immobilisations corporelles dans les autres Pôles notamment dans les activités du Vitrage. La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle et par Activité pour les exercices 2013 et 2012 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en note 34.

Au 31 décembre 2013, une variation défavorable de -0,5% dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation complémentaire des actifs incorporels d'environ 20 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de +0,5% dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation complémentaire des actifs incorporels du Groupe d'environ 50 millions d'euros.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition, de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant une provision est comptabilisée.

Les créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

Endettement net

▪ *Dettes financières à long terme*

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les *Medium Term Notes*, les emprunts perpétuels, titres participatifs et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières. Les dettes financières à long terme sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ *Dettes financières à court terme*

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper* ou les Billets de trésorerie, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, et enfin la juste valeur des dérivés d'endettement non qualifiés de couverture. Les dettes financières à court terme sont valorisées au coût amorti hors dérivés d'endettement à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ *Disponibilités et équivalents de trésorerie*

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de 3 mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les éléments décrits ci-dessus sont détaillés en note 21.

Instruments dérivés de change, taux et matières (swaps, options, contrats à terme)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change et de matières premières non spéculatifs et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

▪ *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe à une grande partie des instruments dérivés de taux (swaps échangeant des taux fixes contre des taux variables). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

▪ *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs » :*

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs (swaps échangeant des prix fixes contre des prix variables) essentiellement de gaz, de fioul et de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces swaps. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des swaps de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

▪ *Cas des dérivés non qualifiés de couverture :*

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement, les swaps de taux et de devises, les dérivés optionnels de gaz, de change et de taux, et enfin les swaps cambistes et les changes à terme.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans la norme IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers courts termes est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Avantages au personnel - régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Compte tenu de l'amendement de la norme IAS 19 applicable au 1^{er} janvier 2013, les effets des modifications de régimes (coûts des services passés) sont enregistrés immédiatement en contrepartie du compte de résultat.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture, ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses, et des changements législatifs. Ces écarts sont immédiatement enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Aux Etats-Unis, en Espagne et en Allemagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'avantages autres que les retraites, notamment concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre selon une méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Enfin, un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail, les primes de jubilé, les rémunérations différées, les avantages sociaux particuliers ou les indemnités de fin de contrats dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles. Le cas échéant, les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement attendu des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Avantages au personnel - régimes à cotisations définies

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Avantages au personnel - paiements en actions

- *Stock- options*

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, trois à quatre ans selon les cas.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

▪ *Plan d'Épargne du Groupe*

S'agissant du Plan d'Épargne du Groupe (PEG), le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ou dix ans. Le coût correspondant à cette période d'incessibilité est valorisé et vient en déduction de la décote de 20% octroyée par le Groupe aux salariés. Les paramètres de calcul sont les suivants :

- le prix d'exercice est celui fixé par le Conseil d'administration correspondant à la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture de Bourse à laquelle une décote de 20% est appliquée ;
- la date d'attribution des droits est la date d'annonce du plan aux salariés soit, pour le Groupe Saint-Gobain, la date de publication des conditions du plan sur le site intranet du Groupe ;
- le taux du prêt consenti aux salariés, utilisé pour déterminer le coût de l'incessibilité des actions, est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation *in fine* sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans.

Pour les Plans d'Épargne Groupe avec effet de levier (« PEG levier »), la charge IFRS 2 est calculée selon les mêmes modalités que le PEG classique mais en valorisant l'avantage spécifique que constitue la faculté accordée aux salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe.

La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

▪ *Attribution d'actions de performance et d'unités de performance*

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées en note 15. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits (deux ou quatre ans selon les pays). Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Capitaux propres

▪ *Primes et réserve légale*

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

▪ *Réserves et résultat consolidé*

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

- *Actions propres*

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Autres provisions et passifs courants et non courants

- *Provisions pour autres passifs*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

- *Dettes sur investissements*

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires et des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe, comprenant notamment des compléments de prix. Ces dettes sont revues périodiquement et lorsqu'elles concernent des puts sur minoritaires, leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service rendu.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs chantiers selon la méthode de l'avancement. Quand le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges et environnement, les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et les impôts sur les résultats.

Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritères qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté (note 27) en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions). Pour les options, la méthode utilisée est celle du « rachat d'actions » selon laquelle, les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat des actions sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché.

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Son calcul est explicité en note 26.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Son calcul est explicité en note 26.

Retour sur capitaux employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de la marge brute d'autofinancement.

Le calcul de la marge brute d'autofinancement est explicité en note 26.

Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes

La marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à la marge brute d'autofinancement diminuée de l'impôt sur cession et sur provisions non récurrentes.

Son calcul est explicité en note 26.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par Pôles et Activités et aucun regroupement supplémentaire n'a été réalisé par rapport au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Evolution du nombre de sociétés consolidées**

	France	Etranger	Total
Intégration globale			
1 ^{er} janvier 2013	166	719	885
Nouvelles sociétés consolidées	4	11	15
Sociétés absorbées	(7)	(44)	(51)
Sociétés sorties du périmètre	(1)	(2)	(3)
Changement de méthode de consolidation			0
31 décembre 2013	162	684	846
Intégration proportionnelle			
1 ^{er} janvier 2013	3	23	26
Nouvelles sociétés consolidées			0
Sociétés sorties du périmètre			0
Changement de méthode de consolidation			0
31 décembre 2013	3	23	26
Mise en équivalence			
1 ^{er} janvier 2013	4	78	82
Nouvelles sociétés consolidées		3	3
Sociétés absorbées		(6)	(6)
Sociétés sorties du périmètre		(7)	(7)
Changement de méthode de consolidation			0
31 décembre 2013	4	68	72
Total au 1^{er} janvier 2013	173	820	993
Total au 31 décembre 2013	169	775	944

Variations significatives de périmètre**Exercice 2013**

Le 19 décembre 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son métier de revêtements en fibre-ciment aux Etats-Unis à Plycem USA, filiale du groupe mexicain Elementia. L'activité fibre-ciment fait partie de la division Produits d'Extérieur de Saint-Gobain au sein du Pôle Produits pour la Construction (PPC). Elle fabrique et commercialise des revêtements, parements et accessoires en fibre-ciment pour les marchés de la construction résidentielle et commerciale aux Etats-Unis et au Canada. Cette opération a été finalisée début 2014.

Le 7 mars 2013, le Groupe Saint-Gobain a signé un accord portant sur la cession de son activité américaine PVC « Tuyaux & Fondations » à North American Pipe Corporation, filiale du groupe Westlake Chemical Corporation. La cession a été finalisée au 1^{er} mai 2013 après autorisation des autorités de la concurrence compétente.

Exercice 2012

Le 8 juin 2012, le Groupe Saint-Gobain avait signé un contrat portant sur l'acquisition du groupe Celotex, l'un des leaders britanniques dans la production de mousses isolantes de haute performance. L'acquisition de Celotex avait été finalisée au 2^{ème} semestre 2012 et cette société avait été consolidée à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Groupe Saint-Gobain avait procédé, le 30 mars 2012 à l'acquisition de la société Brossette auprès de Wolseley, après avoir obtenu, le 23 mars 2012, l'autorisation de l'Autorité française de la concurrence. Brossette est une enseigne spécialisée dans la distribution de produits de sanitaire-chauffage-plomberie en France. Cette société a été consolidée à compter du 1^{er} avril 2012.

Impacts sur le bilan consolidé

En 2013, l'impact des changements de périmètre et du mode de consolidation sur les postes du bilan se présente comme suit :

	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
Impact sur les postes d'actif			
Actif non courant	63	(37)	26
Stocks	7	(27)	(20)
Créances clients	3	(27)	(24)
Autres actifs courants hors disponibilités	8	(1)	7
	81	(92)	(11)
Impact sur les postes du passif			
Capitaux propres et intérêts minoritaires	2	78	80
Provisions pour retraites et avantages au personnel	0	0	0
Passifs à long terme	1	(1)	0
Dettes fournisseurs	5	(12)	(7)
Autres dettes et passifs court terme	6	(3)	3
	14	62	76
Valeur d'entreprise des sociétés consolidées acquises / cédées (a)	67	(154)	(87)
Impact sur les postes d'endettement net du Groupe*			
Impact sur les disponibilités et équivalents de trésorerie	(3)	1	(2)
Impact sur l'endettement net hors disponibilités (b)	7	(2)	5
	4	(1)	3
Acquisitions / cessions de titres de sociétés consolidées nettes de la trésorerie acquise / cédée (a) - (b)	60	(152)	(92)

* Correspond aux dettes financières, crédits de trésorerie et disponibilités des sociétés acquises/cédées.

NOTE 3 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 17 janvier 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a conclu avec Ardagh un accord pour la cession de Saint-Gobain Containers, Inc. (SGCI). Le 1^{er} juillet 2013, la Federal Trade Commission (FTC) a décidé de déposer un recours auprès de la Cour Fédérale de Justice visant à suspendre temporairement la réalisation de la transaction. Des négociations se sont engagées avec la FTC afin de résoudre les questions soulevées par le régulateur. Ces négociations étant toujours en cours au 13 janvier 2014, le Groupe Saint-Gobain et Ardagh ont décidé d'étendre la validité du contrat qui les lie dans le cadre de cette cession jusqu'au 30 avril 2014.

En conséquence, au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, les actifs et passifs de Verallia North America (Saint-Gobain Containers, Inc. et filiales) sont consolidés conformément à la norme IFRS 5 et sont donc classés sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé.

En application de la norme IAS 12, un impôt différé actif relatif aux réserves accumulées a été enregistré au 31 décembre 2012 pour un montant de 20 millions d'euros. Cet impôt différé actif a été mis à jour sur l'exercice 2013 et son montant a été ramené à 12 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition nets	185	195
Immobilisations corporelles nettes	506	449
Autres actifs non courants	9	12
Stocks, créances clients et autres créances	274	279
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	1
Actifs détenus en vue de la vente	974	936
Provisions pour retraites et avantages au personnel	228	348
Impôts différés et autres passifs non courants	78	6
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	167	143
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	0	0
Passifs détenus en vue de la vente	473	497

Engagements

Comme à la clôture 2012, les engagements hors bilan de Verallia North America ont été exclus des engagements du Groupe au 31 décembre 2013 et sont constitués d'engagements de locations simples et autres engagements pour environ 37 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Effectifs

En 2013, les effectifs moyens de Verallia North America sont de 4 384 personnes et ont été maintenus dans les effectifs moyens du Groupe (note 33).

NOTE 4 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES

Impacts de la norme IAS 19 amendée relative aux avantages du personnel

La norme IAS 19 amendée relative aux avantages du personnel est d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013, avec application rétrospective aux exercices présentés. Les principaux changements pour le Groupe sont les suivants :

- Les coûts des services passés non acquis, précédemment étalés, sont intégralement comptabilisés en résultat ;
- Le rendement des actifs, jusqu'alors déterminé à partir d'un taux de rendement attendu, est à présent évalué sur la base du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

Si l'amendement à la norme avait été appliqué au 1^{er} janvier 2012, les impacts sur les comptes de l'exercice 2012 auraient été les suivants :

- une augmentation des charges financières de 88 millions d'euros soit 62 millions d'euros après impôts, suite à l'utilisation d'un taux de rendement des fonds égal au taux d'actualisation des engagements, au lieu d'utiliser un taux de rendement attendu ;
- une augmentation des charges opérationnelles de 18 millions d'euros soit 11 millions d'euros après impôts, liée aux effets de modifications de régimes (coûts des services passés) ;
- une diminution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 de 14 millions d'euros soit 10 millions d'euros après impôts, notamment suite à l'enregistrement immédiat du coût des services passés pour 8 millions d'euros. Compte tenu de l'ensemble de ces ajustements, l'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2012 serait une diminution de 32 millions d'euros soit 21 millions d'euros après impôts et une variation des écarts actuariels de 62 millions d'euros (produits et charges reconnus directement en capitaux propres).

Les impacts sont résumés ci-après :

▪ *Impacts sur le bilan consolidé*

Les bilans au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été corrigés de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 déc 2011 publié	retraitements	1 ^{er} janvier 2012 retraité	31 déc 2012 publié	retraitements	31 déc 2012 retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	11 041		11 041	10 936		10 936
Impôts différés actifs	949	4	953	1 236	11	1 247
Autres actifs non courants	17 887		17 887	17 457		17 457
Actif courant	16 357		16 357	17 894		17 894
Total de l'actif	46 234	4	46 238	47 523	11	47 534
PASSIF						
Capitaux propres du Groupe	17 815	(10)	17 805	17 439	(21)	17 418
Intérêts minoritaires	403		403	412		412
Dettes financières à long terme	8 326		8 326	9 588		9 588
Provisions pour retraites et avantages au personnel	3 458	(13)	3 445	3 465	5	3 470
Impôts différés passifs	893		893	792		792
Autres passifs non courants	2 143	26	2 169	2 171	26	2 197
Dettes courantes	13 196	1	13 197	13 656	1	13 657
Total du passif	46 234	4	46 238	47 523	11	47 534

▪ *Impacts sur le compte de résultat consolidé*

La synthèse des impacts sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2012 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 publié	retraitements	Exercice 2012 retraité
Résultat opérationnel	1 984	(18)	1 966
Coût de l'endettement financier net	(587)		(587)
Autres produits et charges financiers	(137)	(88)	(225)
Résultat financier	(724)	(88)	(812)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	12		12
Impôts sur les résultats	(476)	33	(443)
Résultat net de l'ensemble consolidé	796	(73)	723
Résultat net part du Groupe	766	(73)	693
Part revenant aux intérêts minoritaires	30	0	30

▪ *Impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés*

La synthèse des impacts sur l'état des produits et charges comptabilisés de l'exercice 2012 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012 publié	retraitements	Exercice 2012 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	796	(73)	723
Eléments recyclables en résultat			
Ecarts de conversion	(65)		(65)
Variation de juste valeur	7		7
Impôts sur les éléments recyclables en résultat	(24)		(24)
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(922)	88	(834)
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	293	(26)	267
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(711)	62	(649)
Total des produits et charges de la période	85	(11)	74
Part du Groupe	74	(11)	63
Part des intérêts minoritaires	11	0	11

▪ *Impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie*

La synthèse des impacts sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice 2012 est la suivante :

	Exercice 2012 publié	retraitements	Exercice 2012 retraité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net part du Groupe	766	(73)	693
Autres éléments du résultat	1 929		1 929
Variation du besoin en fond de roulement	563		563
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(696)	73	(623)
Trésorerie provenant de l'activité	2 562	0	2 562
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement	(2 112)	0	(2 112)
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement	801	0	801
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 251	0	1 251
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(16)		(16)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie	(4)		(4)
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente	(1)		(1)
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période	2 949	0	2 949
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période	4 179	0	4 179

NOTE 5 – ECARTS D'ACQUISITION

	2013	2012
<i>(en millions d'euros)</i>		
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	11 765	11 903
Dépréciations cumulées	(829)	(862)
Valeur nette	10 936	11 041
Variations		
Evolution du périmètre	12	143
Transfert en actifs détenus en vue de la vente	8	(191)
Dépréciations	(216)	(67)
Écarts de conversion	(327)	10
Total des variations de la période	(523)	(105)
Au 31 décembre		
Valeur brute	11 415	11 765
Dépréciations cumulées	(1 002)	(829)
Valeur nette	10 413	10 936

En 2013, la variation des écarts d'acquisition s'explique principalement par les écarts de conversion et par les dépréciations des écarts d'acquisitions dans le Pôle Distribution Bâtiment.

En 2012, la variation des écarts d'acquisition s'expliquait principalement par les évolutions de périmètre avec les acquisitions de Celotex au Pôle Produits pour la Construction et Brossette au Pôle Distribution Bâtiment, et par le classement en actifs détenus en vue de la vente des écarts d'acquisition résiduels de Verallia North America (note 3).

NOTE 6 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Brevets	Marques non amortis-sables	Logiciels	Frais de développement	Autres	Total immobili-sations incorporelles
<i>(en millions d'euros)</i>						
Au 1^{er} janvier 2012						
Valeur brute	141	2 778	834	80	334	4 167
Amortissements et dépréciations cumulés	(108)		(681)	(48)	(182)	(1 019)
Valeur nette	33	2 778	153	32	152	3 148
Variations						
Evolution du périmètre et reclassements	(4)	(1)	11	2	11	19
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	0	0	(4)	0	0	(4)
Acquisitions	3		62	36	9	110
Cessions	0		(2)	0	(2)	(4)
Ecarts de conversion	0	29	(1)	0	(2)	26
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)		(64)	(17)	(14)	(99)
Total des variations de la période	(5)	28	2	21	2	48
Au 31 décembre 2012						
Valeur brute	140	2 806	870	118	342	4 276
Amortissements et dépréciations cumulés	(112)		(715)	(65)	(188)	(1 080)
Valeur nette	28	2 806	155	53	154	3 196
Variations						
Evolution du périmètre et reclassements	1	(1)	6	(4)	(15)	(13)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	0	0	2	0	0	2
Acquisitions	3		55	22	22	102
Cessions	0		(1)	0	(2)	(3)
Ecarts de conversion	(1)	(39)	(7)	(1)	(6)	(54)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)		(64)	(20)	(11)	(99)
Total des variations de la période	(1)	(40)	(9)	(3)	(12)	(65)
Au 31 décembre 2013						
Valeur brute	139	2 766	890	127	317	4 239
Amortissements et dépréciations cumulés	(112)		(744)	(77)	(175)	(1 108)
Valeur nette	27	2 766	146	50	142	3 131

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment des marques industrielles amortissables pour un montant global de 47 millions d'euros à fin 2013 (54 millions d'euros à fin 2012).

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immoblisa- tions en cours	Total Immo- bilisations corporelles
<i>(en millions d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2012					
Valeur brute	2 462	8 529	21 660	1 518	34 169
Amortissements et dépréciations cumulés	(420)	(4 524)	(14 959)	(41)	(19 944)
Valeur nette	2 042	4 005	6 701	1 477	14 225
Variations					
Evolution du périmètre et autres variations	29	45	15	44	133
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	(10)	(66)	(338)	(35)	(449)
Acquisitions	65	97	414	1 197	1 773
Cessions	(14)	(17)	(32)	(7)	(70)
Ecarts de conversion	(13)	(2)	(48)	(31)	(94)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(43)	(311)	(1 407)	(61)	(1 822)
Transferts		239	948	(1 187)	0
Total des variations de la période	14	(15)	(448)	(80)	(529)
Au 31 décembre 2012					
Valeur brute	2 512	8 697	21 377	1 500	34 086
Amortissements et dépréciations cumulés	(456)	(4 707)	(15 124)	(103)	(20 390)
Valeur nette	2 056	3 990	6 253	1 397	13 696
Variations					
Evolution du périmètre et autres variations	20	(7)	13	(14)	12
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	1	4	(61)	(1)	(57)
Acquisitions	17	64	272	1 001	1 354
Cessions	(42)	(65)	(30)	(16)	(153)
Ecarts de conversion	(71)	(162)	(311)	(91)	(635)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(35)	(333)	(1 207)	(7)	(1 582)
Transferts		240	963	(1 203)	0
Total des variations de la période	(110)	(259)	(361)	(331)	(1 061)
Au 31 décembre 2013					
Valeur brute	2 408	8 557	21 202	1 169	33 336
Amortissements et dépréciations cumulés	(462)	(4 826)	(15 310)	(103)	(20 701)
Valeur nette	1 946	3 731	5 892	1 066	12 635

En 2013, les autres variations d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 18 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2012) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 77 millions d'euros (109 millions d'euros en 2012), voir note 28.

NOTE 8 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Au 1^{er} janvier		
Part du Groupe dans les entreprises associées	157	129
Ecarts d'acquisition	49	38
Titres mis en équivalence	206	167
Variations		
Evolution du périmètre et acquisitions	(7)	31
Ecarts de conversion	(11)	2
Transferts, augmentations de capital et autres mouvements	25	0
Dividendes payés	(8)	(6)
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	11	12
Total des variations de la période	10	39
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans les entreprises associées	167	157
Ecarts d'acquisition	49	49
Titres mis en équivalence	216	206

Le chiffre d'affaires annuel réalisé en 2013 par l'ensemble des sociétés mises en équivalence dans leurs comptes individuels s'élève globalement à 830 millions d'euros (984 millions d'euros en 2012) et le résultat net à 34 millions d'euros (32 millions d'euros en 2012). Par ailleurs le total des actifs et des passifs de ces sociétés à fin décembre 2013 s'élève respectivement à 1 099 millions d'euros (1 082 millions d'euros en 2012) et 497 millions d'euros (535 millions d'euros en 2012).

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	Titres disponibles à la vente et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
<i>(en millions d'euros)</i>				
Au 1^{er} janvier 2012				
Valeur brute	48	273	52	373
Provisions pour dépréciation	(19)	(7)		(26)
Valeur nette	29	266	52	347
Variations				
Evolution du périmètre	1	1		2
Augmentations / (diminutions)	14	27	4	45
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	1		1
Ecarts de conversion	0	(3)	1	(2)
Transferts et autres mouvements	(3)	(31)		(34)
Total des variations de la période	12	(5)	5	12
Au 31 décembre 2012				
Valeur brute	59	266	57	382
Provisions pour dépréciation	(18)	(5)		(23)
Valeur nette	41	261	57	359
Variations				
Evolution du périmètre	(16)	2		(14)
Augmentations / (diminutions)	37	12	21	70
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	1		1
Ecarts de conversion	(2)	(18)	(1)	(21)
Transferts et autres mouvements	(2)	14		12
Total des variations de la période	17	11	20	48
Au 31 décembre 2013				
Valeur brute	74	278	77	429
Provisions pour dépréciation	(16)	(6)		(22)
Valeur nette	58	272	77	407

En 2013, la variation des provisions pour dépréciation des autres actifs non courants s'explique principalement par des dotations aux provisions de 1 million d'euros (1 million d'euros en 2012) et des reprises de provisions de 2 millions d'euros (2 millions d'euros en 2012).

Comme explicité en note 1, les titres disponibles à la vente et autres titres sont valorisés à la juste valeur.

NOTE 10 – STOCKS

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur brute		
Matières premières	1 407	1 463
En-cours de production	248	249
Produits finis	4 824	4 910
Valeur brute des stocks	6 479	6 622
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(143)	(134)
En-cours de production	(9)	(10)
Produits finis	(330)	(345)
Provisions pour dépréciation des stocks	(482)	(489)
Valeur nette des stocks	5 997	6 133

Le coût des produits vendus au cours de l'exercice 2013 s'élève à 31 996 millions d'euros (33 046 millions d'euros en 2012).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2013 s'élèvent à 158 millions d'euros (174 millions d'euros en 2012). Les reprises de dépréciations, résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation des stocks, ont été comptabilisées en diminution des charges de la période pour un montant de 123 millions d'euros en 2013 (130 millions d'euros en 2012).

NOTE 11 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur brute	5 383	5 512
Provisions pour dépréciation	(501)	(495)
Créances clients	4 882	5 017
Avances versées aux fournisseurs	548	621
Créances sociales	21	20
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	350	351
Créances diverses	402	438
dont :		
France	96	94
Autres pays d'Europe Occidentale	149	165
Amérique du Nord	15	22
Pays émergents et Asie	142	157
Provisions pour dépréciation des autres créances	(4)	(5)
Autres créances	1 317	1 425

En 2013, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 126 millions d'euros (107 millions d'euros en 2012) et des reprises de provisions (que

les créances aient été recouvrées ou non) de 102 millions d'euros (98 millions d'euros en 2012). Les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 83 millions d'euros (71 millions d'euros en 2012).

Le montant des créances clients nettes en dépassement d'échéance s'élevait à 874 millions d'euros (après 436 millions de dépréciations des créances clients) fin 2012 et 938 millions d'euros (après 426 millions de dépréciations des créances clients) à fin 2013. La part de ces créances clients à plus de 3 mois représente 208 millions d'euros en 2013 contre 206 millions d'euros en 2012.

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2013, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 555 176 790 actions au nominal de 4 euros (531 125 642 actions au 31 décembre 2012). Au 31 décembre 2013, le capital est composé d'une seule classe d'actions.

Au cours de l'année 2013, 4 499 142 actions ont été créées au titre du Plan d'Epargne du Groupe de 2013 au prix de 24,77 euros, soit un total de 111 millions d'euros.

Actions propres

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat. Le nombre d'actions propres s'élève à 3 759 173 et à 4 691 065 respectivement aux 31 décembre 2013 et 2012. En 2013, le Groupe a acquis 1 799 334 actions (8 727 221 actions en 2012) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2013 s'est élevé à 2 731 226 contre 3 854 183 en 2012. Enfin, 9 540 000 actions ont été annulées en 2012 et aucune en 2013.

Le contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS signé le 16 novembre 2007 a été reconduit en 2013 et 2012. Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenues par un trust dont le trustee est Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 13 – PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d'administration attribue des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 20 séances de bourse précédant leur attribution. Depuis 1999, aucun rabais n'est accordé par rapport au cours moyen.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options qui était de trois ans pour les non-résidents et de quatre ans pour les résidents fiscaux a été uniformément fixé à quatre ans à partir du plan de novembre 2007. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf décision exceptionnelle du Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain en accord avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil d'administration.

De 1999 à 2002, les plans portaient sur des options d'achat d'actions existantes. De 2003 à 2007 et en 2012, ils ont porté sur des options de souscription d'actions nouvelles. De 2008 à 2011 et en 2013, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription. Le Conseil d'administration a statué que les plans 2008 et 2009 sont des plans d'options de souscription.

Jusqu'en 2008, l'exercice des options était soumis à une condition de performance pour certains bénéficiaires seulement. Les plans attribués depuis 2009 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Au titre du plan 2013, la valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 30%, pour les bénéficiaires appartenant aux sociétés françaises du Groupe, est de 5,97 euros par option octroyée.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2011	25 799 443	41,54
Options attribuées	253 000	27,71
Options exercées	(815 091)	21,68
Options caduques	(855 949)	30,13
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2012	24 381 403	42,46
Options attribuées	247 250	38,80
Options exercées	(2 497 850)	31,26
Options caduques*	(667 106)	32,26
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2013	21 463 697	44,05

* options du plan d'option de souscription de 2003, non levées à expiration du plan, le 19 novembre 2013.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2013 s'élève à 4 millions d'euros (2 millions d'euros en 2012). La juste valeur des options attribuées en 2013 s'élève à 1 million d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2013, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Date d'attribution	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	Nature des options
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Durée pondérée contractuelle restante (en mois)	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options	Nombre d'options	
2004	39,39	3 947 594	11			3 947 594	Souscription
2005	41,34	4 051 181	23			4 051 181	Souscription
2006	52,52	4 306 454	35			4 306 454	Souscription
2007	64,72	3 403 171	47			3 403 171	Souscription
2008	25,88	2 664 966	59			2 664 966	Souscription
2009	36,34	963 541	71			963 541	Souscription
2010			83	35,19	1 144 390	1 144 390	Souscription ou achat*
2011			95	31,22	482 150	482 150	Souscription ou achat*
2012			107	27,71	253 000	253 000	Souscription
2013			119	38,80	247 250	247 250	Souscription ou achat*
Total		19 336 907			2 126 790	21 463 697	

* plans de 2010, 2011 et 2013 se référer au texte ci-dessus.

Au 31 décembre 2013, 19 336 907 options de souscription étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 45,17 euros et, 2 126 790 options au prix moyen d'exercice de 33,82 euros n'étaient pas encore arrivées au terme de la période d'acquisition.

NOTE 14 – PLAN D'EPARGNE GROUPE

Le Plan d'Epargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est représenté. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de 3 mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Le prix d'exercice est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture de Bourse qui précèdent la décision.

En 2013, le Groupe a émis au titre du PEG 4 499 182 actions nouvelles (4 387 680 actions en 2012) de 4 euros de nominal réservées à ses salariés représentant une augmentation de capital de 111 millions d'euros (125 millions d'euros en 2012).

Selon les années, dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan classique et le plan à effet de levier.

- *Plans classiques*

Dans les plans classiques, les employés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel décoté de 20%. Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf événements exceptionnels. La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est donc évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans (voir modalités de calcul du plan classique en note 1).

Le montant enregistré en charge en 2013 et en 2012 au titre des plans classiques est de zéro, net du coût d'incessibilité pour les salariés de 20 millions d'euros (19 millions d'euros en 2012).

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2013 et 2012 :

	2013	2012
Caractéristiques des plans		
Date d'attribution	25 mars	26 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	30,96	35,73
Prix de souscription (en euros)	24,77	28,59
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
(a) Décote totale à la date d'attribution (en %)	16,82%	17,60%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	111,4	125,4
Nombre total d'actions souscrites	4 499 142	4 387 680
Hypothèses de valorisation		
Taux de financement des salariés*	5,80%	6,35%
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans	0,89%	1,75%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,94%	0,40%
(b) Incessibilité pour le participant au marché (en %)	23,50%	20,18%
Coût global pour le Groupe (en %) (a-b)	-6,68%	-2,58%

*Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence sur la charge IFRS2 de 2013.

▪ Plans à effet de levier

Aucun plan à effet de levier n'a été mis en œuvre en 2013 et 2012.

NOTE 15 – PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS ET D'UNITES DE PERFORMANCE

Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions assujettis à des conditions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009.

Au 31 décembre 2013, six plans d'attribution d'actions de performance sont en cours :

- Un plan mondial, autorisé par le Conseil d'administration du 19 novembre 2009, d'attribution de sept actions de performance à émettre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe Saint-Gobain en France et à l'étranger. Cette attribution est soumise à une condition de présence dans le Groupe au terme du plan ainsi qu'à une condition de performance, qui a été réalisée. Au total ce plan porte sur 1 359 960 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France, en Espagne et en Italie, la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2012 et les actions ont été livrées le 30 mars 2012 (nombre d'actions livrées : 393 610 dont 42 actions livrées par anticipation en 2011 ; 36 540 droits devenus caduques suite à démission). Cette période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2014 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors des pays précités la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2014 et les actions seront livrées le 31 mars 2014 (nombre potentiel d'actions restant à livrer: 929 691, après prise en compte de 119 actions livrées par anticipation). Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 19 novembre 2009. L'attribution est assujettie

à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été réalisée. Au total ce plan porte sur 622 790 actions et il s'analyse comme suit :

- pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2012 et les actions ont été livrées le 30 mars 2012 (nombre d'actions livrées : 245 320 ; 15 080 droits devenus caduques suite à démission). Cette période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2014 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2014 et les actions seront livrées le 31 mars 2014 (nombre potentiel d'actions restant à livrer : 345 160, après prise en compte de 1 500 actions livrées par anticipation, et 15 730 droits devenus caduques suite à démission). Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 18 novembre 2010. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été partiellement réalisée. Au total ce plan porte sur 737 550 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'est achevée le 29 mars 2013 et les actions ont été livrées le 30 mars 2013 (nombre d'actions livrées 186 495 dont 590 actions livrées par anticipation). 126 565 droits sont devenus caduques suite à prise en compte des conditions de performance, et 12 000 droits sont devenus caduques suite à démission. La période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2015 ;
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2015 et les actions seront livrées le 31 mars 2015 (nombre potentiel d'actions à livrer 249 520, après prise en compte de 700 actions livrées par anticipation, de 143 320 droits devenus caduques suite à prise en compte des conditions de performance, et de 18 950 droits devenus caduques suite à démission). Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance à émettre au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger autorisé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2011. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance, qui a été partiellement réalisée. Au total ce plan porte sur 942 920 actions et il s'analyse comme suit :
 - pour les salariés éligibles du Groupe en France la période d'acquisition s'achèvera le 29 mars 2014 et les actions seront livrées le 30 mars 2014 (nombre potentiel d'actions à livrer 170 164, après prise en compte de 2 813 actions livrées par anticipation, de 238 313 droits devenus caduques suite à prise en compte des conditions de performance, et de 4 270 droits devenus caduques suite à démission). La période d'acquisition est suivie d'une période de conservation de deux ans : sauf décès ou invalidité les actions reçues ne pourront être cédées qu'à compter du 31 mars 2016.
 - pour les salariés éligibles du Groupe en dehors de la France la période d'acquisition s'achèvera le 30 mars 2016 et les actions seront livrées le 31 mars 2016 (nombre potentiel d'actions à livrer 238 926, après prise en compte de 279 634 droits devenus caduques suite à prise en compte des conditions de performance, et de 8 800 droits devenus caduques suite à démission). Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Au total, ce plan porte sur 542 370 actions de performance. Les actions qui seront livrées dans le cadre de ce plan sont des actions existantes de la Société. La période d'acquisition s'achèvera le 21 novembre 2016, et les actions seront livrées le 22 novembre 2016. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.
- Un plan d'attribution d'actions de performance existantes, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger, autorisé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. L'attribution est assujettie à une condition de présence et à une condition de performance. Au total, ce plan porte sur 541 655 actions de performance. Les actions qui seront livrées dans le cadre de ce plan sont des actions existantes de la Société. La

période d'acquisition s'achèvera le 20 novembre 2017, et les actions seront livrées le 21 novembre 2017. Les actions reçues seront immédiatement cessibles.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est donc la suivante :

	Nombre de droits
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2011	3 662 387
Droits à actions de performance attribués en novembre 2012	542 370
Création/livraison d'actions	(641 669)
Droits devenus caduques ou annulés	(897 242)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2012	2 665 846
Droits à actions de performance attribués en novembre 2013	541 655
Création/livraison d'actions	(188 055)
Droits devenus caduques ou annulés	(1 960)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2013	3 017 486

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Épargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de 4 ans. Ce dernier est estimé à environ 30% de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ou 4 ans).

Le montant enregistré en charges en 2013 au titre de ces plans s'élève à 10 millions d'euros (12 millions d'euros en 2012).

Le tableau ci-dessous donne pour les six plans d'attribution d'actions de performance le calendrier prévisionnel de création/livraison des actions sous réserve des cas de déblocage anticipé par décès/invalidité et des conditions de présence et de performance restant à remplir :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2013	Échéance de la période d'acquisition et de conservation des droits	Type d'actions
19 novembre 2009	929 691	mars 2014	à émettre
19 novembre 2009	345 160	mars 2014	à émettre
18 novembre 2010	249 520	mars 2015	à émettre
24 novembre 2011	170 164	mars 2014	à émettre
24 novembre 2011	238 926	mars 2016	à émettre
22 novembre 2012	542 370	novembre 2016	existantes
21 novembre 2013	541 655	novembre 2017	existantes
Total	3 017 486		

Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance ont été mis en œuvre en 2012 et 2013. Lesdits plans ne donneront pas lieu à émission d'actions nouvelles ou remise d'actions existantes et donneront à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme une rémunération en espèce dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Au 31 décembre 2013, deux plans d'attribution d'unités de performance sont en cours :

- un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2012. Au total ce plan porte sur 536 400 unités de performance avec une période d'exercice allant du 22 novembre 2016 au 21 novembre 2022 ;
- un plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance, au profit de certains cadres et dirigeants du groupe en France, dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2013. Au total ce plan porte sur 588 535 unités de performance avec une période d'exercice allant du 21 novembre 2017 au 20 novembre 2023.

Le montant enregistré en charges en 2013 au titre de ces plans s'élève à 5 millions d'euros.

NOTE 16 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité
Engagements de retraites	2 007	2 521
Indemnités de fin de carrière	296	304
Prévoyance des retraités	352	500
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	2 655	3 325
Couverture médicale	23	27
Incapacité de longue durée	18	23
Autres avantages à long terme	89	95
Provisions pour retraites et avantages au personnel	2 785	3 470

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité
Engagements provisionnés - passif	2 655	3 325
Engagements financés d'avance - actif	(77)	(57)
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	2 578	3 268

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Autres	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
Situation au 1^{er} janvier 2012 retraité	9 807	(6 593)	6	3 220
Variations				
Coût des services rendus	188			188
Coût financier / rendement des fonds*	439	(315)		124
Contributions aux fonds		(470)		(470)
Cotisations salariales		(14)		(14)
Ecart actuariels et plafonnement de l'actif	1 212	(388)	10	834
Variations de change	2	(24)		(22)
Prestations servies	(493)	393		(100)
Coût des services passés**	(176)			(176)
Variations de périmètre	39	(23)		16
Réductions / liquidations	(5)			(5)
Autres	8	(4)	(2)	2
Transfert des passifs détenus en vue de la vente	(977)	648		(329)
Total des variations de la période	237	(197)	8	48
Situation au 31 décembre 2012 retraité	10 044	(6 790)	14	3 268
Variations				
Coût des services rendus	213			213
Coût financier / rendement des fonds*	396	(277)		119
Contributions aux fonds		(184)		(184)
Cotisations salariales		(11)		(11)
Ecart actuariels et plafonnement de l'actif	(595)	(107)	6	(696)
Variations de change	(292)	224	(1)	(69)
Prestations servies	(468)	376		(92)
Coût des services passés	(58)			(58)
Variations de périmètre				0
Réductions / liquidations	(31)			(31)
Variation des passifs détenus en vue de la vente	150	(31)		119
Total des variations de la période	(685)	(10)	5	(690)
Situation au 31 décembre 2013	9 359	(6 800)	19	2 578

* Le rendement effectif des fonds en 2013 s'élève à +384 millions d'euros (+703 millions d'euros en 2012).

** y compris les changements de référence et des hypothèses de calcul au Royaume-Uni explicités dans les paragraphes relatifs aux hypothèses actuarielles

L'évaluation des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités par grande zone géographique est détaillée dans les tableaux suivants :

31 décembre 2013 (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Duration moyenne (en années)	13	17	13	9	16
Montant des engagements de retraites financés	478	5 694	2 085	122	8 379
Montant des engagements de retraites non financés	309	312	334	25	980
Juste valeur des fonds de retraites	(282)	(4 803)	(1 614)	(101)	(6 800)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	505	1 203	805	46	2 559
Plafonnement de l'actif					19
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					2 578
31 décembre 2012 retraité (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Reste du monde	Total net
Montant des engagements de retraites financés	505	5 728	2 421	147	8 801
Montant des engagements de retraites non financés	310	386	500	47	1 243
Juste valeur des fonds de retraites	(285)	(4 769)	(1 619)	(117)	(6 790)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	530	1 345	1 302	77	3 254
Plafonnement de l'actif					14
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités					3 268

Description des régimes de retraites à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1^{er} mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur des droits de retraites versés sous forme de pensions, des prestations en cas de décès du salarié et des prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Les provisions pour autres avantages à long terme, d'un montant de 130 millions d'euros au 31 décembre 2013 (145 millions d'euros au 31 décembre 2012), comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés et regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne et les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites.

Evaluation des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

Les engagements de retraites, d'indemnités de départ à la retraite et de prévoyance des retraités font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière).

Les engagements de retraites et prévoyance des retraités s'élèvent à 9 359 millions d'euros au 31 décembre 2013 (10 044 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Fonds de retraites

Dans le cadre des régimes à prestations définies, des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Les contributions versées en 2013 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 184 millions d'euros (470 millions d'euros en 2012). Le rendement effectif des fonds en 2013 s'élève à +384 millions d'euros (+703 millions d'euros en 2012).

La juste valeur des fonds, qui s'élève à 6 800 millions d'euros au 31 décembre 2013 (6 790 millions d'euros en 2012), vient en déduction du montant de l'engagement évalué selon la méthode des salaires projetés pour la détermination de la provision pour retraites.

Les fonds sont principalement composés d'actions (39 %) et d'obligations (38 %). Les autres classes d'actifs qui composent les fonds représentent 23 %.

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2014 pourraient s'élever à environ 240 millions d'euros.

Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Les taux utilisés en 2013 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	3,50%	3,50%	4,45%	4,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,80% à 2,00%	2,25%	2,10%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2012 après application de la norme IAS 19, dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

<i>(en pourcentage)</i>	France	Autres pays d'Europe		Etats-Unis
		Zone Euro	Royaume-Uni	
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%	4,15%	3,75%
Pourcentage d'augmentation des salaires	2,50%	2,00% à 2,60%	2,00%*	3,00%
Taux de rendement des fonds	3,25%	3,25%	4,15%	3,75%
Taux d'inflation	1,90%	1,75% à 2,00%	1,65%	2,00%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2013.

Une diminution (augmentation) de 0,5% du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 170 millions d'euros sur l'Amérique du Nord, 200 millions d'euros sur la zone Euro et 320 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5% entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 430 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 7,61% par an (une variation de 1% de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 35 millions d'euros).

L'introduction en 2012 du plafonnement des salaires de référence, ainsi que la révision des droits à la retraite anticipée et des droits à la retraite pour raison de santé ont partiellement modifié les hypothèses de calcul des pensions au Royaume-Uni. Ces éléments ont engendré une réduction des engagements de retraites de 140 millions de livres sterling en 2012 qui est présenté sur la ligne « coût des services passés » du tableau de variation des engagements.

Écarts actuariels

Le Groupe avait choisi d'appliquer dès 2006 l'option de la norme IAS 19 relative à l'imputation en capitaux propres des écarts actuariels et de la variation du plafonnement de l'actif (note 1). L'impact sur les capitaux propres constaté en 2013 s'élève à 696 millions d'euros (diminution des provisions). Il se compose de 595 millions d'euros d'écarts actuariels dont 34 millions d'euros d'ajustement d'expérience sur l'engagement (écart entre le réalisé et les hypothèses actuarielles), de 6 millions d'euros au titre d'une augmentation du plafonnement de l'actif, et de 107 millions d'euros en augmentation des actifs de couverture.

La bonne tenue de l'ensemble des marchés tant actions que obligataires, a permis un accroissement des fonds de

384 millions d'euros à comparer aux 277 millions d'euros basés sur le rendement estimé. Une variation de 0,5% du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 35 millions d'euros sur les capitaux propres.

Actifs nets de retraites et plafonnement des actifs

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants (note 9). Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Actifs nets et provisions pour retraites et prévoyance des retraités classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5, le montant des provisions pour retraites et prévoyance des retraités de Verallia North America a été reclassé au 31 décembre 2013 en passifs détenus en vue de la vente pour 210 millions d'euros (329 millions d'euros au 31 décembre 2012). Compte tenu des autres avantages à long terme d'un montant de 18 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2012), le montant total reclassé en passifs destinés à être cédés s'élève à 228 millions d'euros (348 millions d'euros au 31 décembre 2012). Ces informations sont présentées en note 3.

Charges de retraites

Les charges de retraites et de prévoyance hors avantages annexes se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Droits acquis au titre de l'exercice	213	188
Coût financier de l'exercice	396	439
Rendement des fonds	(277)	(315)
Amortissements des écarts, réductions ou liquidations de régime	(89)	(181)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	243	131
Cotisations salariales	(11)	(14)
Total	232	117

Informations sur les régimes à cotisations définies

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 644 millions d'euros sur l'exercice 2013 (681 millions d'euros en 2012) dont 447 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (473 millions d'euros en 2012), dont 138 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (138 millions d'euros en 2012) et dont 59 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (70 millions d'euros en 2012).

NOTE 17 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES

Le résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	631	723
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	12
Impôts sur les résultats	(476)	(443)
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	1 096	1 154

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Impôts courants	(622)	(612)
France	(123)	(151)
Etranger	(499)	(461)
Impôts différés	146	169
France	38	64
Etranger	108	105
Charge totale d'impôt sur les résultats	(476)	(443)

Le taux effectif d'impôt se décompose de la manière suivante :

<i>(en pourcentage)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Taux d'impôt français	34,4	34,4
Incidence des taux d'impôts hors France	(8,9)	(3,8)
Incidence des lois de finance en France (supplément de 10,7% en 2013 et de 5% en 2012)	3,6	1,7
Plus ou moins-values et dépréciations d'actif	12,2	4,3
Provision sur impôts différés actifs	11,7	4,3
Report variable	(6,4)	(3,7)
Crédit d'impôt recherche	(2,2)	(1,6)
Autres impôts différés et divers	(1,0)	2,8
Taux effectif	43,4	38,4

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs/(passifs) nets
Situation au 1^{er} janvier 2012 retraité	60
(Charges)/produits d'impôts différés	169
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 16)	267
Écarts de conversion	(19)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	(22)
Situation au 31 décembre 2012 retraité	455
(Charges)/produits d'impôts différés	146
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19 (note 16)	(260)
Écarts de conversion	(10)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation et divers	82
Situation au 31 décembre 2013	413

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012 retraité
Impôts différés actifs	1 125	1 247
Impôts différés passifs	(712)	(792)
Impôts différés nets	413	455
Retraites	680	946
Marques	(738)	(781)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(985)	(1 005)
Déficits reportables	873	748
Autres	583	547
Total	413	455

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux États-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 1 125 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 247 millions d'euros au 31 décembre 2012) principalement sur les États-Unis (523 millions d'euros) pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en Allemagne (157 millions d'euros) pour lequel le système d'intégration fiscale « Organschaft » permet d'assurer une récupération rapide des actifs d'impôts différés. Au passif, le Groupe constate 712 millions d'euros au 31 décembre 2013 (792 millions d'euros au 31 décembre 2012) répartis sur différents pays dont la France (254 millions d'euros) et le Royaume-Uni (174 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

Les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 349 millions d'euros au 31 décembre 2013 (261 millions d'euros au 31 décembre 2012) et sont intégralement provisionnés.

NOTE 18 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	Provision pour litiges	Provision pour environ- nement	Provision pour restructu- ration	Provision pour charges de personnel	Provision pour garantie clients	Provision pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investis- sements	Total
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1^{er} janvier 2012 retraité									
Part courante	117	33	93	36	113	138	530	204	734
Part non courante	1 384	136	90	37	142	255	2 044	125	2 169
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 501	169	183	73	255	393	2 574	329	2 903
Variations									
Dotations aux provisions	157	8	151	24	95	88	523		523
Reprises de provisions	(7)	(2)	(37)	(8)	(24)	(53)	(131)		(131)
Utilisations	(97)	(13)	(112)	(18)	(66)	(77)	(383)		(383)
Variations de périmètre	0	0	5	1	0	4	10		10
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(6)	(11)	(5)	(5)	(4)	9	(22)	(245)	(267)
Total des variations de la période	47	(18)	2	(6)	1	(29)	(3)	(245)	(248)
Au 31 décembre 2012 retraité									
Part courante	102	16	98	32	105	103	456	2	458
Part non courante	1 446	135	87	35	151	261	2 115	82	2 197
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 548	151	185	67	256	364	2 571	84	2 655
Variations									
Dotations aux provisions	168	12	184	35	96	60	555		555
Reprises de provisions	(25)	(7)	(32)	(11)	(25)	(46)	(146)		(146)
Utilisations	(109)	(9)	(140)	(16)	(50)	(37)	(361)		(361)
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	1	1		1
Autres (reclassements et écarts de conversion)	(18)	13	(1)	(4)	(8)	(33)	(51)	15	(36)
Total des variations de la période	16	9	11	4	13	(55)	(2)	15	13
Au 31 décembre 2013									
Part courante	111	27	113	28	148	51	478	1	479
Part non courante	1 453	133	83	43	121	258	2 091	98	2 189
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	1 564	160	196	71	269	309	2 569	99	2 668

Provision pour litiges

En 2013, la provision pour litiges couvre les litiges concurrentiels du Pôle Vitrage et les actions relatives à l'amiante intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans la note 29 de la présente annexe.

Provision pour risque environnement

Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

Provision pour restructuration

Au 31 décembre 2013, après prise en compte d'une dotation nette de 152 millions d'euros, la provision pour restructuration s'élève à 196 millions d'euros (185 millions au 31 décembre 2012) et concerne notamment le Benelux (45 millions d'euros), l'Allemagne (39 millions d'euros), la France (35 millions d'euros) et la Grande-Bretagne (25 millions d'euros).

Provision pour charges de personnel

Cette provision comprend essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

Provision pour garantie clients

Cette provision couvre les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

Provision pour autres risques

Au 31 décembre 2013, les provisions pour autres risques s'élèvent à 309 millions d'euros et concernent notamment la France (89 millions d'euros), l'Allemagne (82 millions d'euros), les Etats-Unis (47 millions d'euros) et l'Amérique Latine (42 millions d'euros).

Dettes sur investissements

La variation des dettes sur investissements s'explique essentiellement par des engagements d'achats de titres de participation aux minoritaires.

NOTE 19 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes fournisseurs	5 928	6 143
Acomptes reçus des clients	826	795
Fournisseurs d'immobilisations	282	298
Subventions reçues	89	125
Dettes sociales	1 135	1 173
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	395	408
Autres	584	609
France	76	89
Allemagne	58	57
Grande-Bretagne	108	120
Autres pays d'Europe Occidentale	104	109
Amérique du Nord	41	32
Pays émergents et Asie	197	202
Total des autres dettes	3 311	3 408

Les dettes fournisseurs et autres dettes qui ont essentiellement des échéances à court terme, sont valorisées à la valeur nette comptable qui est proche de la juste valeur.

NOTE 20 – FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE MARCHE (LIQUIDITE, TAUX, CHANGE, ENERGIE ET MATIERES PREMIERES, CREDIT)

Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

Par ailleurs, il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les sociétés gèrent leur financement à long terme, sauf cas particulier, avec pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain ou les pools de trésorerie des délégations nationales. De même, les financements à court terme des sociétés sont en majorité octroyés par la maison mère ou les pools de trésorerie nationaux.

Le risque de liquidité est géré avec pour principal objectif de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de Billets de Trésorerie, parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 21 de l'annexe aux comptes consolidés présente un détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe (montant, devises, modalités d'exigibilité anticipée).

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB, avec une perspective négative, par Standard & Poors depuis le 29 octobre 2012.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée Baa2, avec une perspective négative, par Moody's depuis le 12 novembre 2012.

Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats de SICAV, OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Dans le cas où une filiale utilise des instruments dérivés de couverture, sa contrepartie est généralement la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe.

Le risque de taux global est géré pour la dette consolidée du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût financier annuel de la dette. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture. On trouve parmi ces produits les swaps de taux, les *Cross-Currency Swaps*, les options – y compris les « *caps, floors et swaptions* » – et les contrats de taux à terme.

L'analyse de sensibilité sur la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 12 millions d'euros. Une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts de l'euro et de la livre sterling à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse des capitaux propres de 6 millions d'euros.

Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-dessous pourraient être insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir, entre autres, les transactions commerciales effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des contrats de change et des options à terme pour couvrir les expositions nées de transactions commerciales constatées ou prévisionnelles. Dans le cas des options, les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces couvertures de change.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes : trois mois environ. Toutefois, lorsqu'une commande est couverte, le contrat à terme peut dépasser l'année.

Les couvertures sont mises en place prioritairement avec la Compagnie de Saint-Gobain à réception des ordres envoyés par les filiales, ou avec les pools de trésorerie des Délégations nationales, ou, à défaut, auprès des banques des filiales.

L'exposition au risque de change du Groupe est suivie à l'aide d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2013, le taux de couverture de la position de change couvrable du Groupe est de 98 %.

Au 31 décembre 2013, pour les filiales dont ce n'est pas la devise fonctionnelle, l'exposition nette dans les devises suivantes est de :

<i>(en millions d'équivalents euros)</i>	Longue	Courte
EUR	1	2
USD	3	8
Autres devises	0	6
Total	4	16

L'analyse de sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 10% du cours des devises suivantes dans

lesquelles les filiales sont exposées aurait eu pour conséquence une variation du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains ou pertes nets
EUR	(0,1)
USD	(0,5)

Une diminution de 10 % des devises ci-dessus, au 31 décembre 2013, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Risque énergie et risque sur matières premières

Le Groupe est exposé aux variations de cours des matières premières nécessaires à son activité et aux variations de cours des énergies qu'il consomme. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation des couvertures gaz et fioul est du ressort de comités de pilotage constitués de la Direction Financière du Groupe, de la Direction des Achats du Groupe (Saint-Gobain Achats) et des Délégations concernées.

Les couvertures d'énergie (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries des Délégations nationales) sur la base des instructions qui sont transmises par Saint-Gobain Achats.

Les autres couvertures non mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet d'une politique gérée en central par un comité de pilotage :

- soit parce que les volumes ne sont pas significatifs,
- soit parce qu'il n'existe pas d'indice de référence international utilisé par les acteurs locaux et qu'il faut dans ce cas se référer soit à des prix administrés soit à des indices strictement nationaux.

Dans ces deux cas, ce sont les acheteurs locaux qui gèrent le risque énergie essentiellement par des achats à prix fixes.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes édictés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

Risque de crédit

Les liquidités et autres instruments financiers détenus ou gérés par des institutions financières pourraient créer des risques de crédit, représentés par une perte en cas de manquement à ses obligations par un cocontractant du Groupe. La politique du Groupe est de limiter l'exposition du cocontractant en ne faisant appel qu'aux institutions financières réputées et en surveillant régulièrement les notations de ses cocontractants conformément aux directives approuvées par le Conseil d'administration. Néanmoins, les risques de crédit d'une contrepartie financière peuvent être sujets à des changements rapides et un niveau élevé de notation peut ne pas empêcher une institution de faire face à une détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, il ne peut être assuré que cette politique élimine efficacement tout risque d'exposition. Tout manquement à ses obligations par un cocontractant pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les objectifs du Groupe, son résultat opérationnel

et sur sa situation financière.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de crédit, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant a minima une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poors ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques.

La note 22 de l'annexe aux comptes consolidés présente les instruments de couverture de taux de change et d'énergie utilisés, ainsi que les taux d'intérêt des principaux postes de la dette brute. Elle détaille aussi la répartition de la dette brute par devise et par nature de taux (fixe ou variable).

NOTE 21 – ENDETTEMENT NET

Emprunts et dettes financières

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	8 374	8 989
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	400	0
Autres dettes à long terme y compris location-financement	383	374
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	35	22
Partie long terme des dettes financières	9 395	9 588
Partie court terme des dettes financières	1 721	1 732
Programmes court terme (US CP, Euro CP, Billets de trésorerie)	110	691
Concours bancaires et autres dettes bancaires court terme	597	570
Titrisation court terme	91	89
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	(2)	(1)
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	796	1 349
TOTAL DETTE BRUTE	11 912	12 669
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 312)	(1 400)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(3 079)	(2 779)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(4 391)	(4 179)
TOTAL DETTE NETTE AVEC INTERETS COURUS	7 521	8 490

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (pour une valeur comptable enregistrée de 9,9 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

Echéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2013 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions obligataires et <i>Medium Term Notes</i>	EUR	1 187	3 822	3 415	8 424
	GBP		359	655	1 014
	JPY		34		34
	NOK		89		89
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR			203	203
Titrisation long terme	EUR	181	400		581
Autres dettes à long terme y compris location-financement	Toutes devises	144	223	160	527
Juste valeur des dérivés de couverture de taux	EUR			35	35
Intérêts courus dette long terme	Toutes devises	209			209
TOTAL DETTE LONG TERME		1 721	4 927	4 468	11 116
Emprunts à moins d'un an et autres financements à court terme	Toutes devises	795			795
Juste valeur des dérivés liés à l'endettement non qualifiés de couverture	Toutes devises	(2)			(2)
Intérêts courus dette court terme	Toutes devises	3			3
TOTAL DETTE COURT TERME		796	0	0	796
TOTAL DETTE BRUTE		2 517	4 927	4 468	11 912

Au 31 décembre 2013, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (part court et long terme) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	409	1 101	840	2 350

Les intérêts sur les emprunts perpétuels et titres participatifs sont calculés jusqu'en 2033.

Emprunts obligataires

Au cours de l'année 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a réalisé les opérations suivantes qui permettent au Groupe de combiner allongement de la maturité moyenne de sa dette et optimisation de son coût de financement moyen :

- Le 27 mars 2013, une émission obligataire de 750 millions de couronnes norvégiennes à 5 ans (échéance 2018) avec un coupon de 4% ;
- Le 28 mars 2013, un placement privé de 100 millions d'euros à 20 ans (échéance 2033) avec un coupon de 3,875% ;
- Le 5 juin 2013, un placement privé de 164 millions d'euros à 10,5 ans (échéance décembre 2023) avec un coupon de 2,875%. Il a été porté à 362 millions d'euros par cinq abondements :
 - le 3 juillet, un abondement de 70 millions d'euros ;
 - le 21 octobre, deux abondements pour un montant total de 66 millions d'euros ;
 - le 26 novembre, deux abondements pour un montant total de 62 millions d'euros.
- Le 25 septembre 2013, un placement privé de 37 millions d'euros à 20 ans (échéance septembre 2033) avec un coupon de 4,18% ;

- Le 27 septembre 2013, un placement privé de 10 millions d'euros à 20 ans (échéance septembre 2033) avec un coupon de 4,16%.

Le 29 janvier 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt bancaire de 155 millions d'euros arrivé à échéance.

Le 20 mai 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 575 millions d'euros arrivé à échéance.

Le 16 septembre 2013, la Compagnie de Saint-Gobain a remboursé un emprunt obligataire de 606 millions d'euros arrivé à échéance.

Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 euros de nominal, soit un montant total de 125 millions d'euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2013 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (indexation Euribor). Le montant versé par titre en 2013 s'est élevé à 31,68 euros.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2013 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75% et 125% du TMO, en fonction des résultats consolidés du Groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2013 s'est élevé à 5,30 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2013 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une partie fixe applicable à 60% du titre et égale à 7,5% l'an, d'une part, et d'une partie variable applicable à 40% du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent dans les limites fixées par le contrat d'émission, d'autre part. Au total, la rémunération évolue, selon le résultat net consolidé, entre un minimum de 4,5% et un plafond de 6,75% si le TMOE est inférieur à 5% ou de TMOE +1,75% si le TMOE est supérieur à 5%. Le montant versé par titre en 2013 s'est élevé à 63,70 euros, payé en deux fois (33,55 euros + 30,15 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper* et Billets de trésorerie).

A la date du 31 décembre 2013, la situation de ces programmes s'établit comme suit :

Programmes (en millions de devises)	Devises	Tirages autorisés	Limites autorisées au 31 décembre 2013	Encours 31 décembre 2013	Encours 31 décembre 2012
<i>Medium Term Notes</i>	EUR	1 à 30 ans	15 000	9 375	9 246
<i>US commercial paper</i>	USD	jusqu'à 12 mois	1 000*	0	0
<i>Euro commercial paper</i>	USD	jusqu'à 12 mois	1 000*	0	0
Billets de trésorerie	EUR	jusqu'à 12 mois	3 000	110	691

* Equivalent à 725 millions d'euros sur la base du taux de change au 31 décembre 2013.

Conformément aux usages du marché, les tirages de Billets de trésorerie, *Euro Commercial Paper* et *US Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant de un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le Groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *US Commercial Paper*, *Euro Commercial Paper* et Billets de trésorerie) :

- Un premier crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros à échéance décembre 2017 a été conclu en décembre 2012. Ce crédit syndiqué a été renégocié en décembre 2013 et prorogé jusqu'en décembre 2018 pour un montant de 1,461 milliard d'euros.
- Un second crédit syndiqué de 2,539 milliards d'euros à échéance décembre 2018 comprenant deux options d'extensions d'un an supplémentaire chacune a été conclu en décembre 2013. A cette occasion la ligne de crédit de 2,5 milliards d'euros à échéance décembre 2015 a été annulée.

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du Groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 31 décembre 2013, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point-P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été signé le 2 décembre 2013 pour un montant maximal de 600 millions d'euros. Il s'élève à 581 millions d'euros au 31 décembre 2013. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 400 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Les intérêts financiers relatifs à ce programme se sont élevés à 0,2 million d'euros pour l'année 2013.

Le programme américain, renouvelable chaque année, s'élève à 91 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 89 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les intérêts financiers relatifs à ce programme se sont élevés à 1,8 million d'euros pour l'année 2013 contre 2,5 millions d'euros pour l'année 2012.

Concours bancaires courants et autres dettes bancaires court terme

Ce poste comprend l'ensemble des comptes bancaires débiteurs du Groupe (financement par découvert bancaire), les emprunts bancaires locaux à court terme réalisés par les filiales et les intérêts courus sur la dette court terme.

Garantie de dettes par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 49 millions d'euros au 31 décembre 2013, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

NOTE 22 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013			Juste valeur au 31 décembre 2012	Nominal réparti par échéance au 31 décembre 2013			Total
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	Total		Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Couverture de flux futurs								
Change	12	(4)	8	1	1 101	18	0	1 119
Taux	4	(39)	(35)	(22)	0	0	395	395
Energie et matières premières	0	0	0	(2)	42	4	0	46
Autres risques	3	0	3	0	0	41	0	41
Couverture de flux futurs - total	19	(43)	(24)	(23)	1 143	63	395	1 601
Dérivés non qualifiés								
Change	4	(9)	(5)	6	1 508	1	0	1 509
Taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie et matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés non qualifiés - total	4	(9)	(5)	6	1 508	1	0	1 509
TOTAL	23	(52)	(29)	(17)	2 651	64	395	3 110
dont dérivés rattachés à la dette nette	14	(47)	(33)	(21)				0

Instruments de change

- *Swaps de change*

Les swaps de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

- *Changes à terme et options de change*

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

Instruments de taux

- *Swaps de taux*

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

- *Cross-Currency Swaps*

Les *Cross-Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

Energie et matières premières

- *Swaps d'énergie et de matières premières*

Les swaps d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

Autres risques

- *Dérivés sur actions*

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2013, cette valorisation n'est pas significative.

Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés

Au 31 décembre 2013, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow reserve* » consolidée) représente un solde créditeur de 7 millions d'euros qui se compose principalement de :

- un montant débiteur de 25 millions d'euros correspondant à la part taux des *Cross-Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire ;
- un montant créditeur de 23 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de change qualifiées en couverture de flux futurs ;
- un montant créditeur de 4 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- un montant créditeur de 3 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures sur actions qualifiées en couverture de flux futurs ;
- un montant créditeur de 2 millions d'euros correspondant aux mises au marché des autres instruments qualifiés en couverture de flux futurs ayant vocation à être repris par résultat au jour de la réalisation du sous-jacent.

L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés

La juste valeur des instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat » est négative de 5 millions d'euros au 31 décembre 2013 (positive de 6 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2013, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (swaps de change, *Cross-Currency Swaps* et swaps de taux), s'établit au 31 décembre 2013 à 4,4% contre 4,7% au 31 décembre 2012.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Emissions obligataires et *Medium Term Notes*) s'élève à 4,89% au 31 décembre 2013 contre 5,17% au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2013 après gestion par des swaps de taux, des *Cross-Currency Swaps* et des swaps de change.

(en millions d'euros)	Dette brute après gestion		
	Variable	Fixe	Total
EUR	910	8 802	9 712
Autres devises	984	971	1 955
Total	1 894	9 773	11 667
	16%	84%	100%
Juste valeur des dérivés rattachés à la dette			33
Intérêts courus			212
Total dette brute			11 912

NOTE 23 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La synthèse des actifs et passifs financiers selon la norme IFRS 7 est la suivante :

Au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)		Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		Hiérarchie 1 : cours cotés et disponibilité	Hiérarchie 2 : modèle interne avec paramètres observables	Hiérarchie 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Créances clients et autres créances	(11)				0	6 199		6 199				0	
Prêts, dépôts et cautions	(9)				0	272		272				0	
Titres disponibles à la vente et autres titres	(9)				0	38		38				0	
Instruments dérivés actifs	(21)(22)	3	11		14			14		14		14	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(21)			4 391	4 391			4 391	4 391			4 391	
Total actif		3	11	4 391	4 405	58	6 471	0	10 264	4 391	14	0	4 405
Dettes fournisseurs et autres dettes	(19)				0		(9 239)	(9 239)				0	
Dettes financières long terme et court terme	(21)				0		(11 879)	(11 879)				0	
Instruments dérivés passifs	(21)(22)	(8)	(39)		(47)			(47)		(47)		(47)	
Total passif		(8)	(39)	0	(47)	0	0	(21 118)	(21 165)	0	(47)	0	(47)
Total		(5)	(28)	4 391	4 358	58	6 471	(21 118)	(10 891)	4 391	(33)	0	4 358

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)		Instruments financiers à la juste valeur			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur	Autres instruments financiers			Total des instruments financiers	Instruments financiers à la juste valeur selon les hiérarchies IFRS 7			Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Notes	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs et passifs évalués à la juste valeur (option JV)		Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		Hiérarchie 1 : cours cotés et disponibilité	Hiérarchie 2 : modèle interne avec paramètres observables	Hiérarchie 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Créances clients et autres créances	(11)				0	6 442		6 442				0	
Prêts, dépôts et cautions	(9)				0	261		261				0	
Titres disponibles à la vente et autres titres	(9)				0	41		41				0	
Instruments dérivés actifs	(21)(22)	3			3			3		3		3	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(21)			4 179	4 179			4 179	4 179			4 179	
Total actif		3	0	4 179	4 182	41	6 703	0	10 926	4 179	3	0	4 182
Dettes fournisseurs et autres dettes	(19)				0		(9 251)	(9 251)				0	
Dettes financières long terme et court terme	(21)			(155)	(155)		(12 493)	(12 648)		(155)		(155)	
Instruments dérivés passifs	(21)(22)	(2)	(22)		(24)			(24)		(24)		(24)	
Total passif		(2)	(22)	(155)	(179)	0	0	(23 044)	(23 253)	0	(179)	0	(179)
Total		1	(22)	4 024	4 003	41	6 703	(23 044)	(22 327)	4 179	(176)	0	4 003

NOTE 24 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Chiffre d'affaires et produits accessoires	42 025	43 198
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(8 218)	(8 431)
Rémunérations en actions ^(a)	(19)	(14)
Retraites ^(b)	(129)	(23)
Dotations aux amortissements	(1 425)	(1 550)
Autres ^(c)	(29 470)	(30 317)
Résultat d'exploitation	2 764	2 863
Autres produits opérationnels ^(d)	186	116
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	0	0
Autres produits opérationnels	186	116
Charges de restructuration ^(e)	(308)	(285)
Provisions et charges sur litiges ^(f)	(145)	(152)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs ^(g)	(568)	(505)
Autres	(38)	(71)
Autres charges opérationnelles	(1 059)	(1 013)
Résultat opérationnel	1 891	1 966

- (a) Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) sont détaillées en note 13, 14 et 15.
- (b) Le détail de l'évolution de la charge de retraites figure en note 16 «Provisions pour retraites et avantages au personnel».
- (c) Ce poste correspond aux coûts des marchandises vendues, remises fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres Pôles. Il comprend également les pertes et profits de change nets qui sont des gains de 12 millions d'euros sur l'exercice 2013 (13 millions d'euros sur l'exercice 2012). Par ailleurs, le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation s'élève à 418 millions d'euros en 2013 (451 millions d'euros en 2012).
- (d) Ce poste comprend les plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles.
- (e) En 2013, les charges de restructurations sont composées notamment de 187 millions d'euros d'indemnités de départ (180 millions d'euros en 2012).
- (f) En 2013 comme en 2012, les provisions et charges sur litiges comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante et la provision pour litige concurrentiel qui est commentée dans les notes 18 et 29.
- (g) En 2013, les dépréciations d'actifs comprennent une charge de 216 millions d'euros sur les écarts d'acquisition (67 millions d'euros en 2012), de 256 millions d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles (371 millions d'euros en 2012) et 4 millions d'euros de provisions sur les actifs financiers ou les actifs courants (2 millions d'euros de reprise de provisions en 2012). Les autres charges opérationnelles comprennent des moins-values de cession et des mises au rebut d'immobilisations pour 87 millions d'euros

(56 millions d'euros en 2012) et également 5 millions d'euros (13 millions d'euros en 2012) au titre des frais d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises.

NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER

Détail des autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Coût financier des retraites	(403)	(446)
Rendement des fonds	277	315
Coût financier des retraites net	(126)	(131)
Autres charges financières	(127)	(121)
Autres produits financiers	17	27
Autres produits et charges financiers	(236)	(225)

Comptabilisation des instruments financiers

En 2013, les charges financières nettes s'élèvent à 795 millions d'euros (812 millions d'euros en 2012). De ce montant, 522 millions d'euros (484 millions d'euros en 2012) correspondent aux instruments comptabilisés au coût amorti de la Compagnie de Saint-Gobain et de Saint-Gobain Nederland, tandis que les instruments comptabilisés à la juste valeur de ces deux entités représentent un effet positif de 4 millions d'euros (2 millions d'euros en 2012).

NOTE 26 – EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 189 millions d'euros en 2013 (4 413 millions d'euros en 2012). Son calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Résultat d'exploitation	2 764	2 863
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 425	1 550
Excédent brut d'exploitation	4 189	4 413

Résultat net courant

Le résultat net courant s'élève à 1 027 millions d'euros en 2013 (1 053 millions d'euros en 2012). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (538 912 431 actions en 2013, 526 399 944 actions en 2012), il représente un bénéfice net courant par action de 1,91 euro pour 2013 contre 2 euros pour 2012.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Résultat net part du Groupe	595	693
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	99	60
Dépréciations d'actifs et frais encourus au titre des regroupements d'entreprises	(480)	(449)
Dotation provision pour litige concurrentiel et autres provisions non récurrentes	(77)	(96)
Impact des minoritaires	0	2
Effets d'impôts part du Groupe	26	123
Résultat net courant part du Groupe	1 027	1 053

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2 537 millions d'euros en 2013 (2 718 millions d'euros en 2012) et la marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 511 millions d'euros en 2013 (2 595 millions d'euros en 2012). Leur calcul est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Résultat net part du Groupe	595	693
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	36	30
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(3)	(6)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	1 897	1 988
Résultat de cession d'actifs	(99)	(60)
Provisions non récurrentes	77	96
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	34	(23)
Marge brute d'autofinancement	2 537	2 718
Impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	(26)	(123)
Marge brute d'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	2 511	2 595

NOTE 27 – RESULTAT PAR ACTION

Le calcul des différents résultats par action est présenté ci-dessous.

	Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre de titres	Résultat par action (en euros)
Exercice 2013			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	595	538 912 431	1,10
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	595	541 981 225	1,10
Exercice 2012 retraité			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	693	526 399 944	1,32
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	693	528 692 847	1,31

Le nombre moyen pondéré de titres en circulation est calculé en retranchant les actions détenues en propre par le Groupe (3 759 173 titres au 31 décembre 2013) du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 737 508 titres au 31 décembre 2013 et des plans d'attribution d'actions de performance soit 2 331 286 titres au 31 décembre 2013.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS**Engagements donnés liés au périmètre du Groupe**

Les puts sur minoritaires figurent au bilan et sont classés en dettes sur investissements. Ces dettes sont revues périodiquement et leurs variations ultérieures sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres.

Engagements donnés liés au financement de la société

Les engagements du Groupe au titre de l'endettement et des instruments financiers sont présentés respectivement dans les notes 21 et 22.

Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

- *Obligations en matière de location-financement*

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan.

En 2013, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 26 millions d'euros à des terrains et constructions. La valeur nette globale des contrats de location-financement immobilisés s'élève à 77 millions d'euros en 2013 (109 millions d'euros en 2012).

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers futurs		
A moins d'1 an	19	21
De 1 à 5 ans	42	43
Au-delà de 5 ans	14	10
Total des loyers futurs minimums	75	74
Moins frais financiers	(12)	(9)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	63	65

▪ *Obligations en matière de location simple*

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. L'engagement correspondant à la totalité de ces échéances est actualisé. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

En 2013, les charges de location s'élèvent à 860 millions d'euros dont 561 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 19 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 841 millions d'euros.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2013	Paiements dus par période			Total 2012
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Contrats de location simple					
Charges de location	3 068	744	1 538	786	3 022
Produits de sous-location	(60)	(17)	(27)	(16)	(56)
Total	3 008	727	1 511	770	2 966

- *Engagements d'achats irrévocables*

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'investissements.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2013	Paiements dus par période			Total 2012
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Engagements d'achats irrévocables					
Immobilisations	58	43	15	0	128
Matières premières et énergie	1 183	376	618	189	1 096
Services	312	100	192	20	218
Titres et divers	40	31	9	0	57
Total	1 593	550	834	209	1 499

En 2013, les engagements d'achats irrévocables augmentent de 94 millions d'euros en raison notamment de la hausse des engagements sur l'énergie et les services.

- *Engagements de garanties*

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constituée une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2013, le Groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garantie pour un montant de 118 millions d'euros contre 110 millions d'euros à fin 2012.

- *Engagements commerciaux*

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 2013	Montants des engagements par période			Total 2012
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Engagements commerciaux					
Dettes assorties de garantie	49	13	22	14	45
Autres engagements donnés	166	43	61	62	163
Total	215	56	83	76	208

Les actifs nantis représentent fin 2013 un montant de 618 millions d'euros contre 708 millions d'euros fin 2012. Cette variation s'explique principalement par une baisse des actifs immobilisés nantis en Inde et une hausse des actifs financiers nantis au Royaume-Uni.

Le montant des créances assorties de garantie détenues par le Groupe s'élève à 122 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2012.

- *Autres engagements*

Les volumes de quotas d'émissions de gaz à effet de serre alloués aux sociétés du Groupe au titre du plan d'allocations 2008-2012 représentent environ 6,9 millions de tonnes de CO₂ par an. En 2013 comme en 2012, les quotas attribués couvrent le niveau des émissions de gaz à effet de serre de l'année et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 29 – LITIGES

Litiges français relatifs à l'amiante

- **Actions en faute inexcusable**

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, de nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2013 à celles engagées depuis 1997. 767 actions au total au 31 décembre 2013 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 767 procédures, 704 sont au 31 décembre 2013 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant des indemnisations. Dans ces dossiers les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ 1,4 million d'euros.

Concernant les 63 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2013, huit sont terminées sur le fond mais sont, pour la fixation du montant des indemnisations, en attente des conclusions d'expertises médicales ou d'arrêts de Cour d'appel. 31 autres de ces 63 actions sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations mais sont en cours sur l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 24 actions restantes, 20 sont, au 31 décembre 2013, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : deux sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 18 sont pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale. Les quatre dernières actions ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

Par ailleurs, 198 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2013 engagées depuis l'origine par des salariés ou anciens salariés de quatorze sociétés françaises du Groupe qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours (ces chiffres tiennent compte de la cession par le Groupe des sociétés Saint-Gobain Desjonquères et Saint-Gobain Vetrotex).

Au 31 décembre 2013, 135 procédures étaient définitivement terminées, sur lesquelles 62 décisions ont retenu la faute inexcusable de l'employeur.

Les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 0,9 million d'euros.

S'agissant des 63 actions restant en cours au 31 décembre 2013, quatre en sont encore au stade de l'instruction par les Caisses d'assurance maladie, 49 sont en cours sur le fond dont 34 pendantes devant des Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale et 15 devant des Cours d'appel. Par ailleurs sept actions sont terminées sur le fond mais en cours sur les indemnisations et ou sur l'affectation de la charge financière des indemnisations, dont six devant des Cours d'appel et une devant la Cour de Cassation. Enfin les trois actions restantes ont fait l'objet de radiation d'instance, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

- **Actions en préjudice d'anxiété**

Par ailleurs neuf sociétés françaises du Groupe qui, pour cinq d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 765 au total au 31 décembre 2013, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation de divers préjudices ayant pour origine leur exposition prétendue à l'amiante. Sur ces 765 procédures, 51 sont définitivement terminées. Trois demandeurs ont été totalement déboutés ; pour les 48 autres, dont l'exposition au risque a été reconnue, les demandes ont été admises pour un montant global d'indemnisation de 0,6 million d'euros. Sur les 714 actions restantes, 78 sont en instance devant les Cours d'appel compétentes dont une sur appel du demandeur et 77 sur appel des sociétés concernées, 635 sont en instance devant les Conseils de prud'hommes compétents à différents stades de la procédure et une a fait l'objet d'une radiation d'instance par le bureau de conciliation du Conseil de Prud'hommes compétent, le demandeur pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans.

Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux Etats-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

- **Evolution en 2013**

Le nombre de nouveaux litiges mettant en cause CertainTeed était d'environ 4 500 en 2013, comparé à 4 000 en 2012, 4 000 en 2011, 5 000 en 2010 et 4 000 en 2009. Sur les cinq dernières années, le nombre de nouveaux litiges est resté globalement stable.

Les litiges visant CertainTeed sont réglés dans la quasi-totalité des cas par voie de transactions ou rejetés. Environ 4 500 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2013 (contre 9 000 en 2012, 8 000 en 2011, 13 000 en 2010, et 8 000 en 2009). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2012 (43 000), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transactions, environ 43 000 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2013. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

- **Incidence sur les comptes**

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 90 millions d'euros au titre de l'exercice 2013, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est identique à celui comptabilisé en 2012 et en 2011,

inférieur à celui comptabilisé en 2010 (97 millions d'euros), et supérieur à ceux comptabilisés en 2009 (75 millions d'euros). La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux Etats-Unis s'établit au 31 décembre 2013 à 407 millions d'euros, soit 561 millions de dollars (contre 417 millions d'euros, soit 550 millions de dollars au 31 décembre 2012, 389 millions d'euros soit 504 millions de dollars au 31 décembre 2011, 375 millions d'euros, soit 501 millions de dollars au 31 décembre 2010, et 347 millions d'euros soit 500 millions de dollars au 31 décembre 2009).

- **Incidence sur la trésorerie**

Le montant total des indemnités payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed, (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2013 mais pour lesquels les indemnités n'ont été versées qu'en 2013 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2013), ainsi que des indemnités (nettes de couvertures d'assurance) versées en 2013 par les autres activités du Groupe impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 66 millions d'euros soit 88 millions de dollars (contre 52 millions d'euros soit 67 millions de dollars en 2012, 59 millions d'euros soit 82 millions de dollars en 2011, 78 millions d'euros soit 103 millions de dollars en 2010, et 55 millions d'euros soit 77 millions de dollars en 2009).

Au Brésil, les anciens salariés des sociétés du Groupe qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnité exclusivement pécuniaire soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnité ; seul un petit nombre de contentieux d'anciens salariés ou de leurs ayants droit est en cours à fin décembre 2013 à cet égard, et ils ne présentent pas à ce jour de risque significatif pour les filiales concernées.

Décision de la Commission européenne dans le secteur du vitrage automobile

Par décision du 12 novembre 2008 concernant le dossier du verre automobile, la Commission européenne a considéré que l'infraction à l'article 81 du traité était établie sur des faits commis entre 1998 et 2003 et a infligé à Saint-Gobain Glass France, Saint-Gobain Sekurit France et Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH, conjointement et solidairement avec la Compagnie de Saint-Gobain une amende de 896 millions d'euros.

Les sociétés concernées ont engagé un recours devant le Tribunal de l'Union européenne à l'encontre de cette dernière décision, qui leur apparaît manifestement excessive et disproportionnée.

La Commission a accepté, en raison de ce recours, qu'une garantie financière couvrant le principal de l'amende de 896 millions d'euros et les intérêts s'y rapportant (5,25% applicables à compter du 9 mars 2009) soit constituée jusqu'à la décision du Tribunal, en lieu et place du paiement de l'amende. Les dispositions nécessaires ont été prises pour la mise en place de cette garantie dans les délais impartis.

L'audience devant le Tribunal de l'Union européenne à Luxembourg a eu lieu le 11 décembre 2012. La décision était attendue dans un délai de six à douze mois, mais au 1^{er} février 2014, elle n'avait toujours pas été rendue et l'on s'attend à ce qu'elle le soit au cours de l'année 2014. En revanche, la Commission, par décision du 28 février 2013, a rectifié le montant de l'amende prononcée en novembre 2008 en le diminuant de 16 millions d'euros afin de réparer une erreur qu'elle a reconnu avoir commise dans le calcul du chiffre d'affaires ayant servi de base au calcul de l'amende.

Le nouveau montant de l'amende prononcé par la Commission s'établit donc à 880 millions d'euros.

Le montant de la provision destinée à couvrir intégralement le montant de l'amende, les intérêts de retard, les frais de la garantie financière et les frais juridiques associés s'élève à 1 119 millions d'euros au 31 décembre 2013.

NOTE 30 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Soldes et transactions avec les sociétés mises en équivalence**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actif		
Créances financières	3	1
Stocks	0	0
Créances à court terme	5	3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Passif		
Dettes à court terme	1	2
Crédits de trésorerie	0	0
Charges		
Achats	3	5
Produits		
Ventes	30	35

Chiffre d'affaires avec les sociétés intégrées proportionnellement

La quote-part de chiffre d'affaires relative aux partenaires, qui est réalisée par le Groupe avec les sociétés consolidées en intégration proportionnelle, est considérée comme une opération avec des tiers et n'est pas éliminée dans les comptes consolidés. Elle représente 26 millions d'euros en 2013 contre 23 millions d'euros en 2012.

Transactions avec les actionnaires principaux

Certaines filiales du Groupe Saint-Gobain, en particulier dans le Pôle Distribution Bâtiment, réalisent des opérations avec des filiales du groupe Wendel. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

NOTE 31 – CO-ENTREPRISES

Les soldes du bilan et du compte de résultat correspondant à la quote-part du Groupe dans l'ensemble des sociétés consolidées par intégration proportionnelle à la clôture de l'exercice sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Actif		
Actifs non courants	278	277
Actifs courants	132	134
Passif		
Passifs non courants	1	1
Passifs courants	86	90
Charges		
Charges d'exploitation	260	258
Produits		
Chiffre d'affaires	290	293

NOTE 32 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2013 et en 2012 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Jetons de présence	0,8	0,8
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	9,0	8,0
part variable	4,0	4,6
Charges de retraites IAS19 estimées	2,0	2,2
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions *	3,6	1,3
Indemnités de fin de contrat de travail	0,9	0,0
Total	20,3	16,9

* y compris impact en 2012 de la régularisation de charge sur exercices antérieurs suite à réalisation partielle des conditions de performance.

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes versées en 2013 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction du Groupe s'est élevé à 13,9 millions d'euros (12,6 millions d'euros en 2012), dont 4,0 millions d'euros (4,6 millions d'euros en 2012) au titre de la part variable brute de ces rémunérations et un montant de 0,9 million a été versé au titre des indemnités de fin de contrat de travail (aucun montant en 2012).

Le montant des engagements pris en matière de retraite (DBO sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction du Groupe est de 47,2 millions d'euros (41,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

NOTE 33 – EFFECTIFS

<i>(effectifs moyens)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Sociétés consolidées par intégration globale		
Cadres	26 940	26 719
Employés	77 577	80 662
Ouvriers	81 487	85 448
Total	186 004	192 829
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle *		
Cadres	114	118
Employés	537	531
Ouvriers	1 071	969
Total	1 722	1 618
Total général	187 726	194 447

* Quote-part du Groupe dans les effectifs de ces sociétés.

Au 31 décembre 2013, compte tenu des sociétés en intégration proportionnelle, l'effectif total est de 185 364 personnes (191 113 personnes en 2012).

NOTE 34 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations sectorielles par Pôle et par Activité

Par Pôle, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
 - Vitrage
 - Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits pour la Construction (PPC)
 - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
 - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment
- Pôle Conditionnement

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. Les principes comptables suivis sont identiques à ceux suivis par le Groupe et décrits dans la note 1. La colonne « Autres » recouvre exclusivement les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats...).

Exercice 2013	MATÉRIAUX INNOVANTS				PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION				AUTRES DISTRIBUTION	LES MATERIAUX HAUTE PERFORM	Autres*	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Élimina- tions pôle	Total	Aména- gement Intérieur	Aména- gement Extérieur	Élimina- tions pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	4 957	3 987		8 944	5 331	5 347		10 678	18 769	3 616	18	42 025
Ventes internes	39	99	(12)	126	574	331	(58)	847	4	0	(977)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	4 996	4 086	(12)	9 070	5 905	5 678	(58)	11 525	18 773	3 616	(959)	42 025
Résultat d'exploitation	138	520		658	480	519		999	638	462	7	2 764
Résultat opérationnel	(210)	459		249	439	473		912	329	422	(21)	1 891
Résultat des équivalences	0	0		0	7	0		7	1	2	1	11
Amortissements	316	155		471	313	175		488	261	175	30	1 425
Dépréciations d'actifs	141	26		167	15	75		90	210	5	0	472
Investissements industriels**	234	178		412	246	187		433	205	270	34	1 354
Marge brute d'autofinancement				580				722	420	436	379	2 537
Excedent brut d'exploitation	454	675		1 129	793	694		1 487	899	637	37	4 189
Écarts d'acquisition nets				1 535				5 684	3 135	59	0	10 413
Marques non amortissables				0				847	1 919	0	0	2 766
Actifs et passifs sectoriels***				6 951				11 780	8 138	1 947	152	28 968

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

**Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

***Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Exercice 2012 retraité	MATÉRIEL INNOVANTS				PROFITS POS 3 LA CONTRACTION				ÉQUIPEMENT RATTIEMENT	COLLECTIF RATTIEMENT	Autres*	Total
	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Eliminations pôle	Total	Aménagement Intérieur	Aménagement Extérieur	Eliminations pôle	Total				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Ventes externes	5 079	4 264		9 343	5 260	5 558		10 818	19 229	3 792	16	43 198
Ventes internes	51	112	(21)	142	587	357	(53)	891	4	0	(1 037)	0
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 130	4 376	(21)	9 485	5 847	5 915	(53)	11 709	19 233	3 792	(1 021)	43 198
Résultat d'exploitation	104	622		726	484	488		972	762	414	(11)	2 863
Résultat opérationnel	(274)	535		261	408	384		792	614	387	(88)	1 966
Résultat des équivalences	0	1		1	7	0		7	1	2	1	12
Amortissements	333	167		500	321	186		507	274	243	26	1 550
Dépréciations d'actifs	301	25		326	44	9		53	53	6	0	438
Investissements industriels**	459	236		695	339	196		535	233	282	28	1 773
Marge brute d'autofinancement				730				638	555	489	306	2 718
Excedent brut d'exploitation	437	789		1 226	805	674		1 479	1 036	657	15	4 413
Écarts d'acquisition nets				1 597				5 844	3 435	60	0	10 936
Marques non amortissables				0				856	1 950	0	0	2 806
Actifs et passifs sectoriels***				7 577				12 388	8 495	1 921	163	30 544

*La colonne "Autres" correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'activité Holding pour les autres rubriques.

**Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

***Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Informations par zone géographique

Exercice 2013	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	11 743	17 587	5 917	8 564	(1 786)	42 025
Investissements industriels*	252	373	245	484		1 354
Actifs et passifs sectoriels**	6 721	11 883	4 268	6 096		28 968

*Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

**Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Exercice 2012 retraité	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires et produits accessoires	12 044	18 014	6 179	8 709	(1 748)	43 198
Investissements industriels*	300	435	314	724		1 773
Actifs et passifs sectoriels**	6 993	12 453	4 419	6 679		30 544

*Les investissements industriels n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

**Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fond de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

NOTE 35 – PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS**VITRAGE**

Saint-Gobain Glass France	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	100,00%
Saint-Gobain Glass Logistics	France	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH	Allemagne	99,99%
Saint-Gobain Glass Benelux	Belgique	99,97%
Saint-Gobain Sekurit Benelux SA	Belgique	99,99%
Saint-Gobain Autover Distribution SA	Belgique	99,99%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud	80,47%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	90,13%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	99,83%
Saint-Gobain Glass India Ltd	Inde	98,71%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Sekurit Italia	Italie	100,00%
Saint-Gobain Glass Mexico	Mexique	99,83%
Koninklijke Saint-Gobain Glass Nederland	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Glass Polska Sp Zoo	Pologne	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Hanglas Polska Sp Zoo	Pologne	97,61%
Glassolutions Saint-Gobain Ltd (Solaglas)	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Glass UK Limited	Royaume-Uni	99,99%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE

Saint-Gobain Abrasifs	France	99,97%
Société Européenne des Produits Réfractaires	France	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Solar Gard, LLC	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Abrasivi S.p.a	Italie	99,97%
SEPR Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Abrasives Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Adfors CZ S.R.O.	République Tchèque	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION**AMENAGEMENT INTERIEUR**

Placoplatre SA	France	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	100,00%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H AG	Allemagne	99,91%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	100,00%
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00%
Certain Teed Gypsum Canada, Inc.	Canada	100,00%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Certain Teed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Gypsum Industries Ltd	Irlande	100,00%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	99,98%
BPB United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	100,00%
BPB Plc	Royaume-Uni	100,00%
Saint-Gobain Construction Product Russia Insulation	Russie	100,00%
Saint-Gobain Isover AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	100,00%
Thai Gypsum Products PLC	Thaïlande	99,69%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	47,53%
Celotex Group Limited	Royaume-Uni	100,00%

AMENAGEMENT EXTERIEUR

Saint-Gobain Weber	France	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	100,00%
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Canalização Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain (Xuzhou) Pipe Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	100,00%
Saint-Gobain Weber Cemarsa SA	Espagne	99,83%
Saint-Gobain PAM España SA	Espagne	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain PAM Italia S.p.a	Italie	100,00%
Saint-Gobain PAM UK Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Byggprodukter AB	Suède	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

Distribution Sanitaire Chauffage	France	100,00%
Lapeyre	France	100,00%
Point.P	France	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH	Allemagne	100,00%
Saint-Gobain Distribuição Brasil Ltda	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	100,00%
Saint-Gobain Distribucion Construccion, S.L	Espagne	99,83%
Norandex Building Material Distribution, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Optimera As	Norvège	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	100,00%
Saint-Gobain Dystrybucja Budowlana Sp Zoo	Pologne	99,99%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	99,99%
Saint-Gobain Building Distribution CZ, Spol S.R.O.	République Tchèque	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	100,00%

POLE CONDITIONNEMENT

Saint-Gobain Emballage	France	100,00%
Saint-Gobain Oberland Aktiengesellschaft	Allemagne	96,67%
Saint-Gobain Vidros SA	Brésil	100,00%
Saint-Gobain Vicasa SA	Espagne	99,75%
Saint-Gobain Containers, Inc.	Etats-Unis	100,00%
Saint-Gobain Vetri S.p.a	Italie	99,99%

NOTE 36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

TABLE DES MATIERES

BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES.....	4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES	7
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
NOTE 3 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	24
NOTE 4 – IMPACTS DES NOUVELLES NORMES.....	25
NOTE 5 – ECARTS D’ACQUISITION	27
NOTE 6 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28
NOTE 7 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	29
NOTE 8 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	30
NOTE 9 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	31
NOTE 10 – STOCKS.....	32
NOTE 11 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES	32
NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES	33
NOTE 13 – PLANS D’OPTIONS SUR ACTIONS.....	33
NOTE 14 – PLAN D’EPARGNE GROUPE	35
NOTE 15 – PLANS D’ATTRIBUTION D’ACTIONS ET D’UNITES DE PERFORMANCE.....	36
NOTE 16 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES AU PERSONNEL.....	39
NOTE 17 – IMPOTS SUR LES RESULTATS ET IMPOTS DIFFERES	45
NOTE 18 – AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	47
NOTE 19 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	48
NOTE 20 – FACTEURS DE RISQUES	49
NOTE 21 – ENDETTEMENT NET.....	52
NOTE 22 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	56
NOTE 23 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	59
NOTE 24 – DETAIL PAR NATURE DU RESULTAT OPERATIONNEL	60
NOTE 25 – RESULTAT FINANCIER.....	61
NOTE 26 – EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION - RESULTAT NET COURANT ET MARGE BRUTE D’AUTOFINANCEMENT	61
NOTE 27 – RESULTAT PAR ACTION	63
NOTE 28 – ENGAGEMENTS	63
NOTE 29 – LITIGES	66
NOTE 30 – RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	69
NOTE 31 – CO-ENTREPRISES.....	69
NOTE 32 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS	70
NOTE 33 – EFFECTIFS.....	70
NOTE 34 – INFORMATIONS SECTORIELLES	71
NOTE 35 – PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION	73
NOTE 36 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	76